

USTOM

TRIONS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN

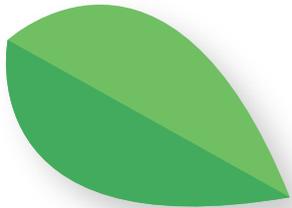
La
Récyclerie
par l'USTOM



RAPPORT ANNUEL 2020

Sur le prix et la qualité
du Service Public
de la gestion des déchets

Contact et informations : 05 57 84 00 20 ou www.ustom.fr



Le présent rapport, validé en Comité Syndical le 2 juin 2021, a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de :

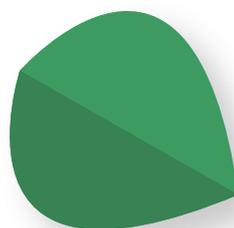
collecte et traitement des déchets

Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, aux articles D2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport a été transmis à l'ensemble des Maires des communes, ainsi qu'aux Présidents des Communautés de Communes, membres du Syndicat, qui doivent en faire rapport à leurs Conseils Municipaux ou Communautaires.

Le contenu de ce rapport est tenu à la disposition du public via le site internet de l'USTOM :

www.ustom.fr



Sommaire

Le mot du Président	Page 2
L'USTOM en 2020, c'est ...	Page 3

1. Présentation du syndicat

1.1 L'histoire : service public et territoire	Page 6
1.2 Le territoire d'application du service	Page 7
1.3 La gouvernance du syndicat	Page 8
1.4 L'organisation de la nouvelle équipe	Page 9
1.5 Les sites de l'USTOM	Page 10
1.6 Le patrimoine du syndicat	Page 11

2. Ressources Humaines

2.1 Les effectifs	Page 14
2.2 Les formations	Page 15
2.3 L'absentéisme et l'accidentologie	Page 16

3. Collectes et tonnages

3.1 Présentation générale des collectes	Page 18
3.2 La collecte en point d'apport volontaire	Page 19
3.3 La collecte en porte à porte	Page 20
3.3.1 Les ordures ménagères résiduelles	Page 20
3.3.2 Les emballages ménagers	Page 22
3.3.3 Les nouvelles consignes de tri	Page 23
3.3.4 L'évolution du refus de tri	Page 24
3.4 La collecte en déchèteries	Page 25
3.4.1 Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie	Page 27
3.5 La Recyclerie	Page 28

4. Coût du service public

4.1 Les éléments stratégiques et financiers en 2020	Page 32
4.2 Le Budget	Page 34
4.2.1 Les dépenses de fonctionnement	Page 34
4.2.2 Les recettes de fonctionnement	Page 35
4.2.3 La fiscalité	Page 36
4.2.4 Le bilan de la section de fonctionnement	Page 37
4.2.5 Les dépenses d'investissement	Page 37
4.2.6 Les recettes d'investissement	Page 38

5. Redevance incitative et communication

5.1 La redevance incitative	Page 40
-----------------------------	---------

6. Sensibilisation et prévention

6.1 La sensibilisation	Page 44
6.2 Lancement d'une étude sur la gestion de proximité des biodéchets	Page 44

7. Annexes

7.1 Les objectifs fixés par la loi de Transition Energétique	Page 48
7.2 Tableau des indicateurs	Page 49
7.3 Sigles et définitions	Page 50
7.4 Population par commune et par communauté de communes	Page 51

Le mot du Président

Madame, Monsieur,

Tout au long de l'année 2020, malgré la crise sanitaire inédite de la COVID-19, les personnels de l'USTOM ont assuré, avec professionnalisme et dévouement, l'ensemble des activités du syndicat. C'est à la demande de l'Etat que la décision a été prise de fermer la Recyclerie et les déchèteries pendant quelques semaines : ces fermetures n'ont eu cependant que peu d'impact sur les résultats globaux de l'année. Les indicateurs retracés dans ce bilan nous le démontrent. Cependant, malgré de bonnes performances, des efforts restent à accomplir pour convaincre les usagers à améliorer le geste de tri, produire moins de déchets, éviter le gaspillage, donner et réparer plutôt que de jeter.



Christian MALANDIT-SALLAUD, Président de l'USTOM

Je veux ici remercier l'ensemble des personnels, sans lesquels aucun objectif ne pourrait être tenu, sans lesquels aucun défi ne pourrait être relevé.

Or, les défis qui se présentent à la nouvelle gouvernance en poste depuis le 7 septembre 2020, sont nombreux : ils sont liés à une situation financière très difficile, que des décisions exogènes aggraveront si nous laissons faire, à des objectifs environnementaux élevés, fixés par différentes lois, à des positions dominantes de certains prestataires, à l'abandon de l'Etat et de la Région, à l'augmentation à l'aveugle de la TGAP (taxe Générale sur les Activités Polluantes 18€ la tonne en 2018, 65€ en 2025).

Cette situation financière difficile, démontrée par des audits financiers réalisés en 2019 et 2020, a conduit le Comité syndical à majorer, à grand regret, la grille tarifaire de 18% pour 2021, pour ne pas mettre le syndicat en cessation de paiements.

Ces enjeux environnementaux forts, encadrés par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015, la loi AGEC de 2020, qui définissent des objectifs importants de réduction des déchets, s'imposent à nous, avec notamment, la mise en œuvre de la gestion de proximité des biodéchets avant le 31 décembre 2023.

La position dominante de prestataires, notamment celle de VEOLIA qui a majoré son coût de traitement des ordures ménagères de 50% à compter de 2021, conduit ainsi à majorer de plus de 500 000€ sa facturation par rapport à 2020.

Ces différents facteurs, externes à l'USTOM, nous imposent de travailler différemment si nous voulons maîtriser les coûts. Une étude d'optimisation et de rationalisation des services sera engagée début 2021.

C'est une évolution nécessaire pour modifier l'image de l'USTOM et faire progresser le service rendu à l'usager.

Pour y parvenir, je compte sur l'engagement des personnels, l'engagement sans faille des élus à mes côtés, l'engagement des maires et des élus des communautés des communes pour relayer sur le terrain nos actions de communication ou le développement de services, compostage, broyage,... . Dans le respect des uns et des autres, pour une meilleure compréhension de notre service public, nous agissons toujours dans la plus parfaite transparence, en toute collégialité, à l'écoute des uns et des autres : la proximité sera notre mot d'ordre !

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bilan.

Je remercie ici tous les élus qui ont accompagné l'USTOM tout au long du précédent mandat.

Christian MALANDIT-SALLAUD, Président de l'USTOM

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian MALANDIT-SALLAUD'. The signature is fluid and cursive, written over a light blue horizontal line.

L'USTOM en 2020 c'est ...

Services Administratifs Redevance Incitative et Comptabilité

- ▶ Renouvellement et lancement de 13 marchés
- ▶ Emission de 1 880 mandats et 794 titres
- ▶ Envoi du « kit de bienvenue » accompagné du mandat SEPA de prélèvement et calendrier de collecte lorsqu'un nouvel usager arrive sur le territoire
- ▶ Mise en place progressive du Règlement général sur la protection des données (plus de conservation de pièce sensible de l'utilisateur)
- ▶ Continuité de service pendant le confinement (livraison de bac à domicile, accueil téléphonique ...), télétravail avec transfert des appels vers le téléphone portable personnel de chaque agent 
- ▶ Envoi d'un courrier à destination des usagers en sacs les informant de leur dotation
- ▶ Envoi d'un sms aux usagers à chaque étape de traitement de son dossier
- ▶ Déménagement des services dans les nouveaux bureaux de Massugas
- ▶ **4 359** créations d'espaces personnels depuis la mise en place du nouveau logiciel en mars 2018



Services Techniques Exploitation et Collecte

- ▶ Arrivée de l'électricité à la déchèterie de Rimons
- ▶ Annulation du permis de construire à Saint-Magne-de-Castillon
- ▶ Lancement des extensions de consignes de tri
- ▶ Poursuite du travail sur le futur schéma de collecte
- ▶ Poursuite des investissements pour l'amélioration et la mise aux normes des déchèteries



Avant



Après

- ▶ Participation aux projets de compostage des communes et des écoles
- ▶ Soutien à la création de jardin partagé
- ▶ Diffusion des informations via les articles du site internet ustom.fr
- ▶ Création des calendriers de collecte par secteur
- ▶ Mise en place des nouvelles consignes de tri
- ▶ Flocage des véhicules de collecte et de transfert
- ▶ Lancement de l'étude sur l'instauration de dispositifs de gestion de proximité des biodéchets



- ▶ Chiffre d'affaires de 181 738 € HT malgré les fermetures obligatoires du magasin liées à la crise sanitaire
- ▶ 11 agents valoristes dont 6 contrats aidés en 20h et 5 CDI
- ▶ + de 5 000 « j'aime » sur la page Facebook de la Recyclerie et 
- ▶ + de 6 000 abonnés en 2020
- ▶ Développement de l'activité « vide-maison » avec une moyenne de 35 vide-maisons par mois (+450 %)
- ▶ 23 jours de fermeture du magasin (liée au confinement) ont permis de démanteler et revaloriser le stock de matière accumulées depuis plusieurs années (platin, ferraille...)

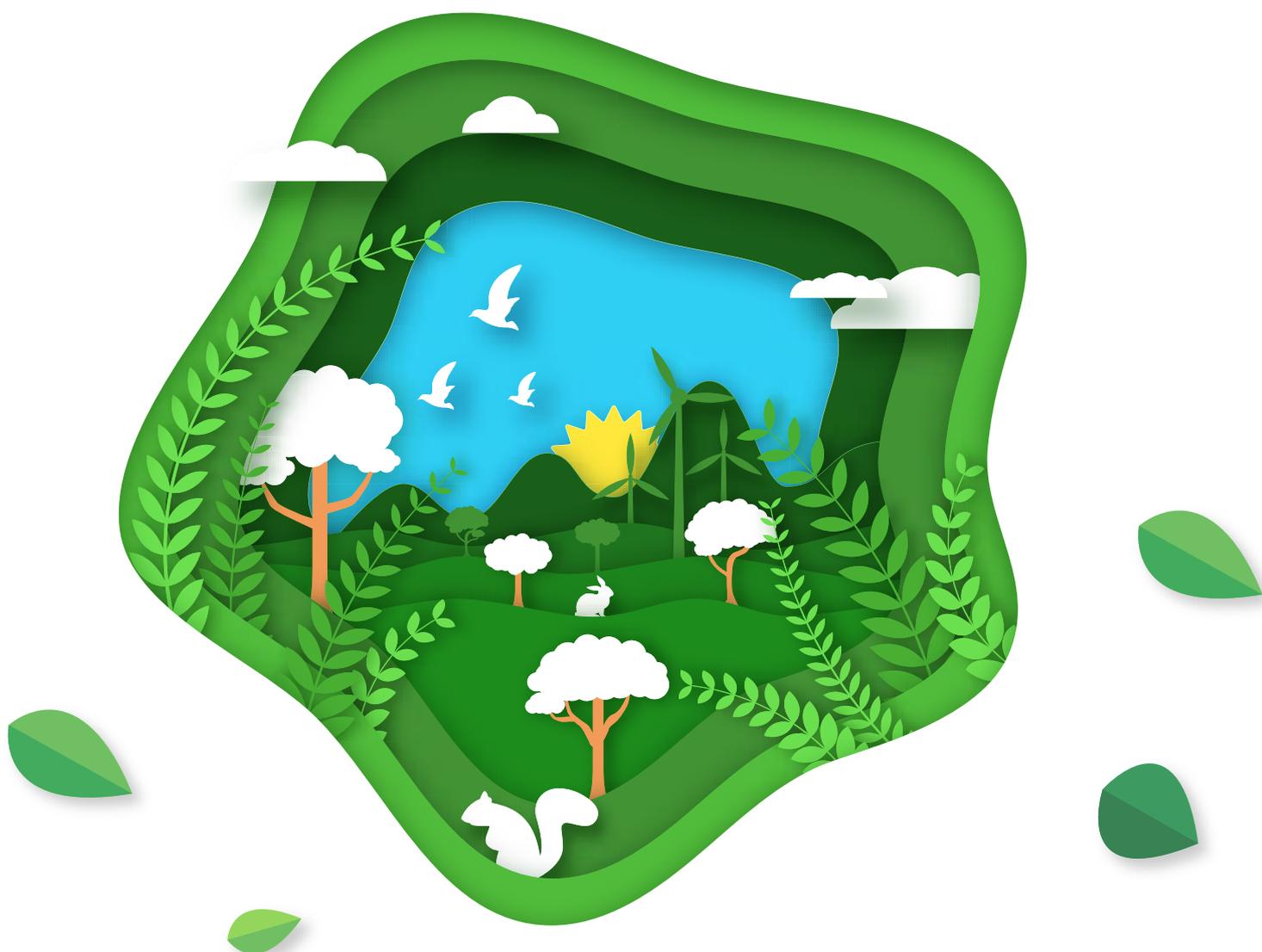


- ▶ La mise en place des plans de continuité d'activités adaptés à chaque site et actualisation du document unique
- ▶ Fermeture des déchèteries pendant le 1^{er} confinement du 17 mars au 28 avril pour les déchèteries de La Réole, Pineuilh et Saint-Magne-de-Castillon. Et jusqu'au 9 mai pour les déchèteries de Gensac, Rimons et Sauveterre-de-Guyenne
- ▶ Continuité du service pour les professionnels sur le quai de transfert pendant toute la crise sanitaire
- ▶ Maintien des collectes des bornes et en porte à porte ; pour tous les types de flux ; aux jours et horaires habituels
- ▶ Application des mesures barrière ; dotation de masques FFP1 réutilisables à tous les agents de l'USTOM
- ▶ Maintien du service de collecte tous les jours de l'année, y compris pendant les 2 confinements



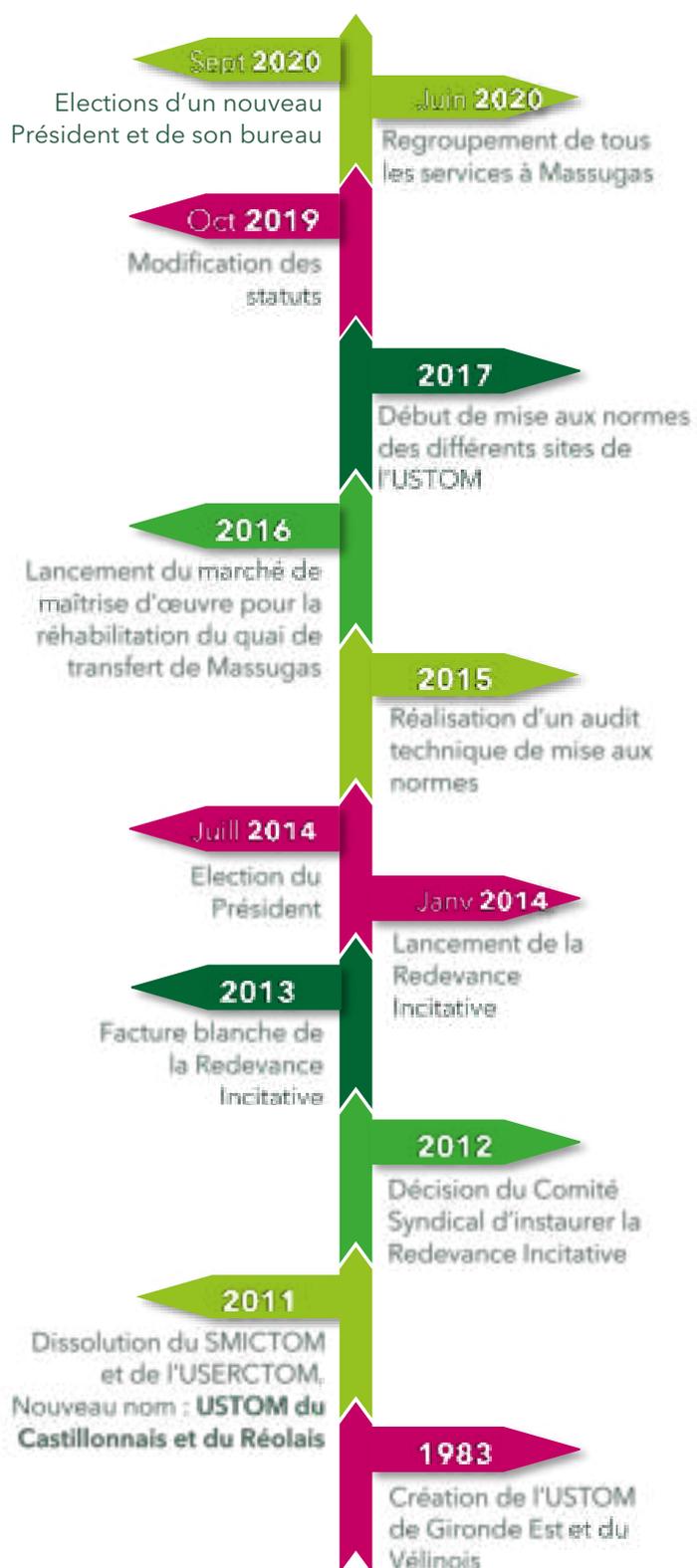
1

PRÉSENTATION DU SYNDICAT

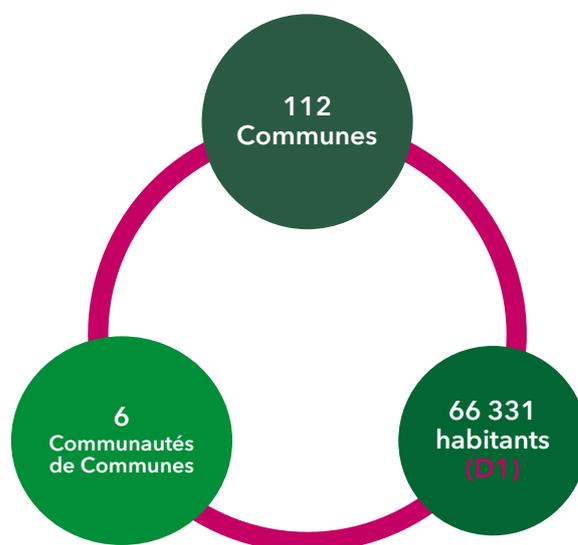


1.1 L'histoire du service public

L'USTOM (Union des Syndicats de Traitement des Ordures Ménagères) est un Syndicat mixte intercommunal. Sa forme juridique est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, cela signifie que les compétences de collecte et de traitement des déchets ont été déléguées à l'USTOM par les Communes et Communautés de Communes.



L'USTOM exerce les missions de collecte, transfert, transport et traitement des ordures ménagères résiduelles, des emballages, du verre, des biodéchets, des encombrants et des déchets dangereux.



L'USTOM facture, via les Communautés de Communes, le service de collecte et de traitement sur la base de la redevance incitative. Son montant est établi annuellement à partir d'un coût d'abonnement et d'une tarification forfaitaire correspondant au volume du bac (ou des sacs) dont dispose le foyer, l'entreprise ou l'administration.

1.2 Le territoire d'application du service public

CdC du Grand Saint Emilionnais
5 communes

CdC Montaigne, Montravel, Gurçon
7 communes

CdC Castillon - Pujols
24 communes



1.3 La gouvernance du syndicat

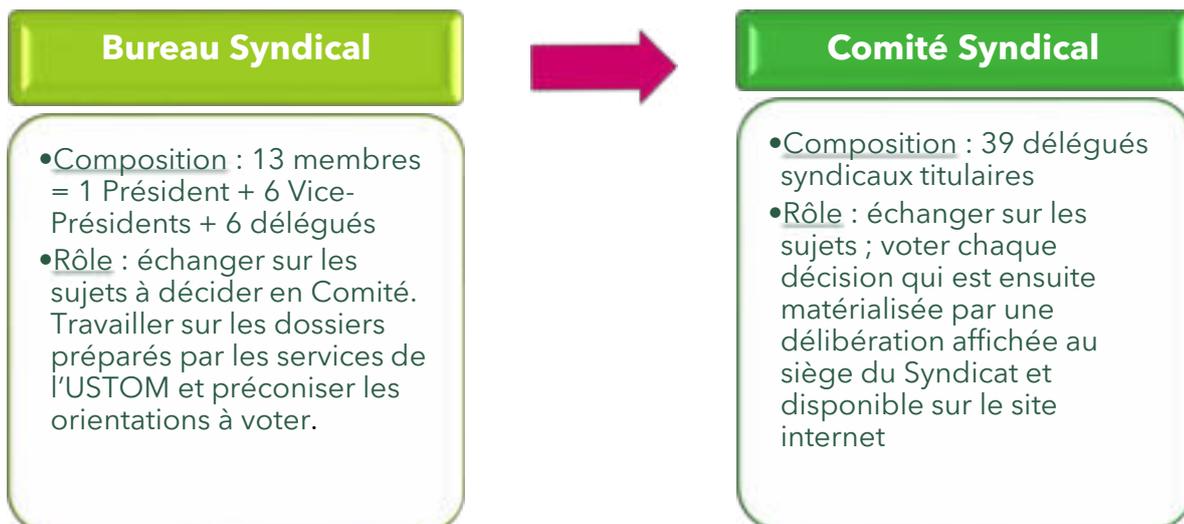
Depuis 2014, le Syndicat est administré par un Comité Syndical. Composé de 118 délégués titulaires, ce fonctionnement a été réformé en 2020. Le comité syndical du 3 octobre 2019 a voté un allègement du nombre de délégués tout en maintenant la représentativité des collectivités. Cette modification a été validée par les Communautés de Communes et l'arrêté statutaire est intervenu des services préfectoraux le 31 juillet 2020.

Ainsi, la modification des statuts du syndicat prévoit :

- 1 représentant pour chaque Communauté de Communes
- 1 représentant par tranche de 2 200 habitants

	Communauté de Communes	Nb de délégués titulaires
	Grand Saint-Emilionnais	3
	Montaigne Montravel Gurson	5
	Rurales de l'Entre-2-Mers	5
	Castillon-Pujols	8
	Pays Foyen	9
	Réolais en Sud Gironde	9

Soit **39 délégués titulaires**
et autant de suppléants ; élus par les Communautés de Communes



1.4 L'organisation de la nouvelle équipe

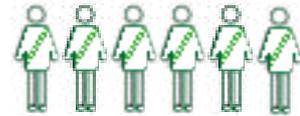
Il aura fallu attendre que toutes les communes aient élu conseillers et maires, et que les Communautés de Communes aient désigné leurs délégués USTOM, pour pouvoir organiser les élections de la gouvernance du syndicat.



Ainsi lundi 7 septembre 2020, se sont tenus les votes à bulletins secrets des membres pour la gouvernance de l'USTOM.

Christian MALANDIT-SALLAUD, délégué depuis 2008, a été élu Président du syndicat.

Pour l'épauler dans ses missions, il s'est entouré de 6 Vice-Présidents, chacun ayant la responsabilité d'une commission.



- Fabrice Michel, élu à Sainte-Terre ; en charge de la commission collecte, traitement et exploitation
- Bastien Mercier, Maire de Camiran, en charge de la commission des sites
- François Mas, adjoint à Sainte-Foy-la-Grande ; en charge de la commission environnement, prévention
- Marie-Claude Lavignac, Maire de Les Salles de Castillon ; en charge de la commission des finances
- Christophe Miqueu, Maire de Sauveterre-de-Guyenne ; en charge de la commission communication
- Bruno Marty, Maire de La Réole ; en charge de la commission perspectives et développement

Pour compléter le bureau syndical, 6 membres du comité se sont portés volontaires : Christian Bourdier ; Pierre Robert ; Yolande Lachaize ; Benjamin Malambic ; Agnès Chariol-Alfonzo et Alexandre Lamarche.

Ce sont maintenant 13 délégués qui composent le bureau dont 4 du Réolais, 3 du Pays Foyen, 2 du grand Saint-Emilionnais, 2 du Castillonnais et 2 du Sauveterrois.

C'est une équipe entièrement nouvelle qui désire « impulser une nouvelle politique, en travaillant au plus près des collègues élus et des citoyens. En étant toujours à l'écoute, au contact.* »



Les objectifs principaux sont : « rétablir la situation financière du syndicat, modifier l'image de l'USTOM, rendre positive l'appréciation des usagers et des élus, réduire la production des déchets, et à terme réduire la facture.* »

* extraits du discours de candidature à la Présidence de Christian MALANDIT-SALLAUD

1.5 Les sites de l'USTOM



NOS 6 DÉCHÈTERIES



3 PINEUILH



4 SAUVETERRE-DE-GUYENNE



1 GENSAC



5 LA RÉOLE



2 ST MAGNE-DE-CASTILLON



6 RIMONS



Quai de transfert
MASSUGAS

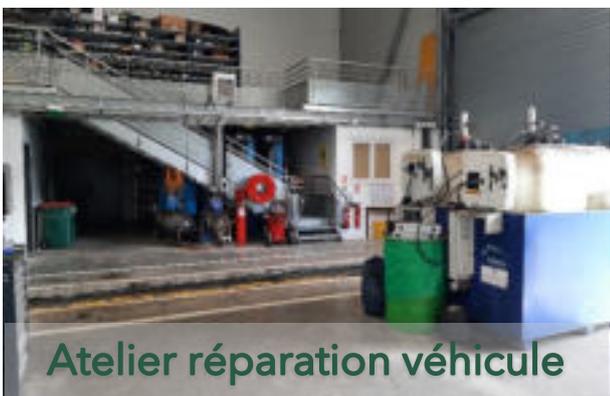
1.6 Le patrimoine de l'USTOM

Pour permettre d'assurer le service au quotidien, l'USTOM déploie de nombreux moyens :

La
Récyclerie
par l'USTOM



Bureaux administratifs



Atelier réparation véhicule

**Bâtiment prestataire
Collecte**



Quai de transfert



Le quai de transfert situé à Massugas permet le transit des déchets jusqu'à leur acheminement vers les exutoires de traitement. Le pont-bascule équipé d'un portique de détection de radioactivité permet l'enregistrement de tous les passages.

Plateforme de compostage



La plateforme de compostage située au quai de transfert permet le traitement d'une partie des déchets verts qui est par la suite broyée, criblée puis mise en andains jusqu'à maturation, afin de produire un compost conforme à la norme NFU 44-051. Ce compost est ensuite mis à disposition gracieusement dans les 6 déchèteries, pour tous les usagers particuliers. En 2020, une partie des déchets verts a été traitée sur le site de Paprec Agro.

Broyeur et cribleur



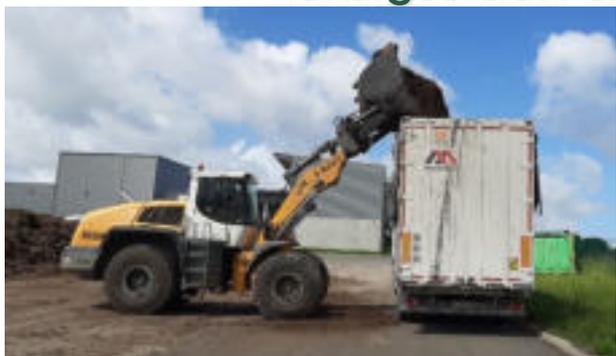
Camions et bennes



Presse à carton



Chargeurs et Pelles

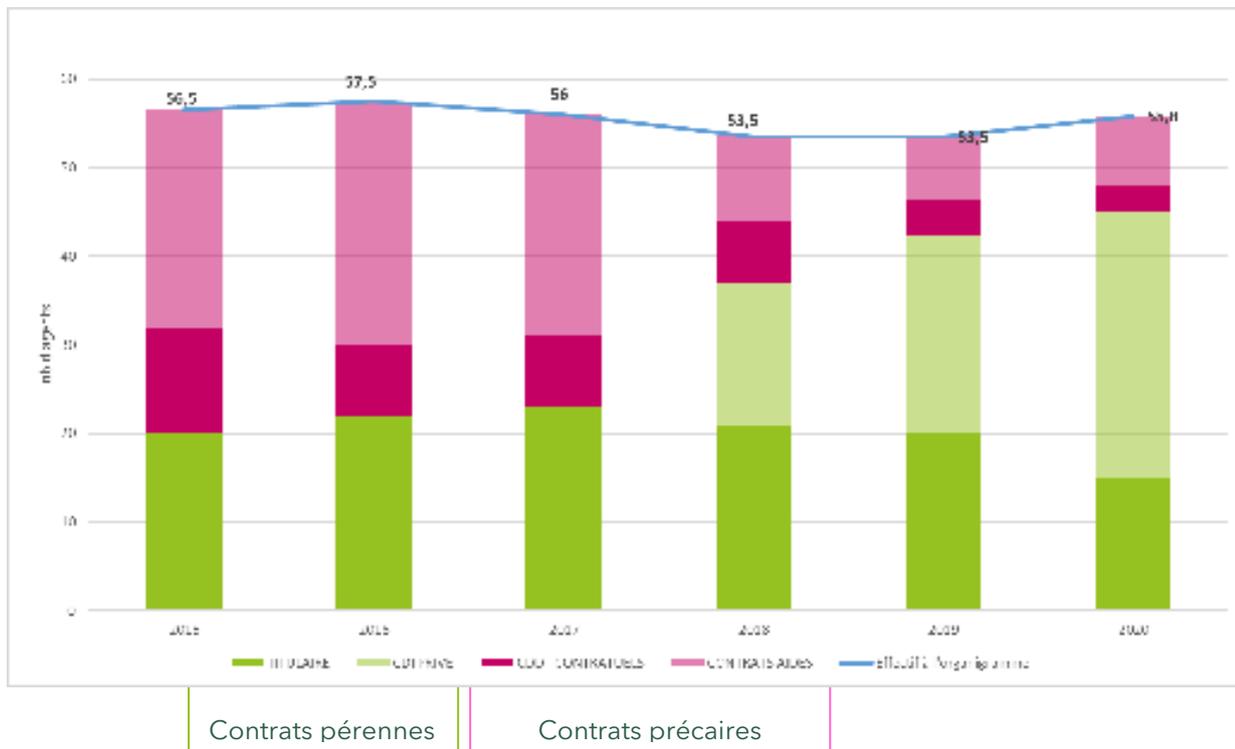


2

RESSOURCES HUMAINES



2.1 Les effectifs et types de contrats à l'USTOM

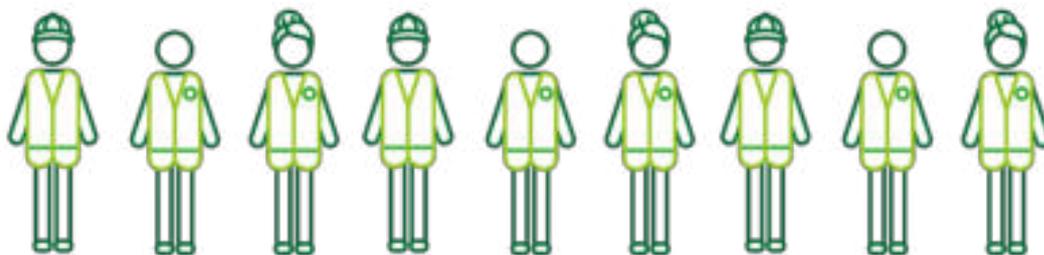


La répartition selon les types de contrats a évolué. Ainsi, les contrats précaires ont diminué au profit des contrats pérennes.

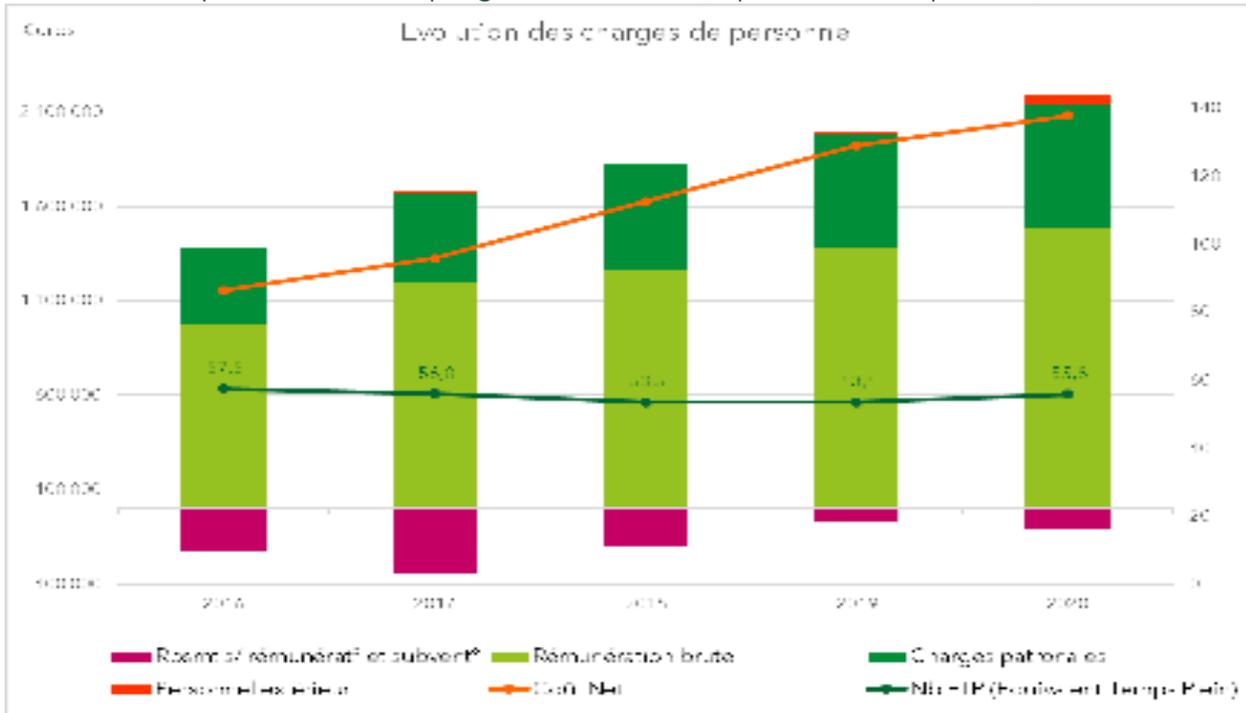
En 2020, le départ de 5 agents a donné suite à l'embauche de 5 CDI de droit privé.

Pour pallier l'accroissement et la technicité du suivi de la facturation en lien avec les Trésoreries, dont le prélèvement en 4 fois, un poste a été créé au service facturation.

Au service conteneurisation, les deux contrats à temps partiel ont été transformés en CDI temps plein de droit privé. Dans le même temps, un poste complémentaire à temps partiel était créé, pour développer le nouveau service de livraison à domicile.



Les effectifs exprimés ont donc progressé de 2 ETP (Equivalents Temps Plein).



Les faits marquants de 2020 :

- **La poursuite du remplacement des agents publics par des agents sous contrat de droit privé.** D'un quasi équilibre entre les deux typologies de contrats en 2019, la situation a basculé vers une proportion significativement plus importante de ces derniers : les agents sous contrat de droit privé représentent désormais en 2020 les deux tiers des effectifs pérennes (30 contre 15).
- **La stabilisation du nombre de contrats aidés** et la pérennisation de certains en CDI. Le niveau des aides à l'embauche reste identique pour les contrats aidés.
- **La poursuite de la baisse des effectifs contractuels** (3 agents fin 2020).

Dans ce contexte, le coût net continue de progresser plus vite que les effectifs en raison des charges spécifiques liées à la Convention Collective Nationale des Activités du Déchet (13^{ème} mois, complémentaire santé, cotisations patronales et salariales...)

2.2 Les formations

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'agents	56	56,17	58,01	54,83	57,5	55,81
Jours de Formation	468	168	181,5	375	193	81
Ratio j/agent (P1 bis)	8,4	2,99	3,13	6,84	3,36	1,45

Le plan annuel de formation, mis en place depuis 2018, permet la gestion prévisionnelle des carrières. Ces formations sont axées en priorité sur la sécurité, les gestes et postures à son poste de travail, la gestion des déchets ménagers dangereux...

La crise sanitaire qui touche le pays depuis mars 2020, n'a pas permis aux agents de réaliser l'intégralité des formations qui étaient initialement prévues.

Le **taux de formation /jour /agent /an (P1 bis)** se détériore en conséquence, essentiellement lié à des évènements exogènes à la gestion du syndicat, à savoir ceux consécutifs à la crise sanitaire.

2.3 L'absentéisme et l'accidentologie (en j/an)

années	Nb agents	MALADIE		ACCIDENT DU TRAVAIL		Total ratio
		Nbre de jours	Ratio j/agent	Nbre de jours	Ratio j/agent	j/agent/an
2015	56	724	12,9	443	7,9	20,84
2016	56,17	854	15,2	201	3,57	18,78
2017	58,01	885	15,25	229	3,95	14,88
2018	54,83	1 000	18,24	253	4,61	22,85
2019	57,5	1 139	19,81	100	1,74	21,55
2020	55,8 (P1)	752	13,47	278	4,98	18,46

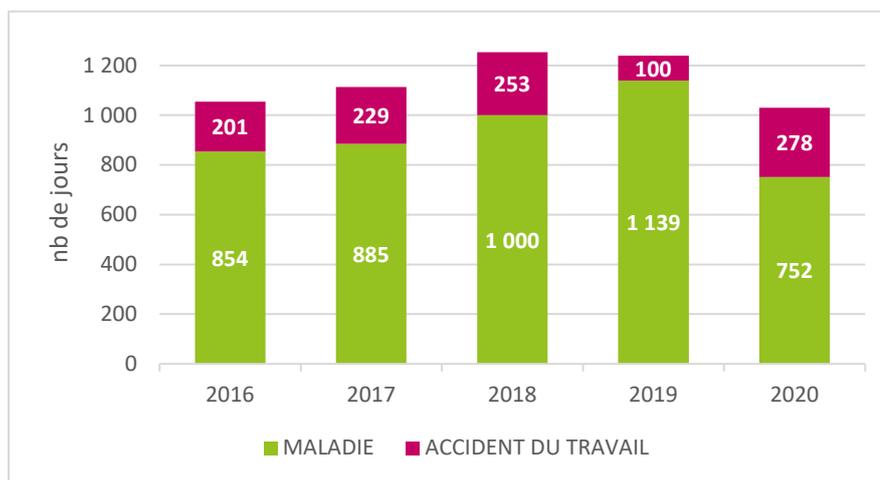
En 2020, nous avons comptabilisé **752 jours d'arrêt maladie pour 27 agents**.

Plus de 50% de ces jours d'arrêt maladie ne concernent que 2 agents en arrêts de longue durée.

Les arrêts pour garde d'enfant, isolement préventif en cas contact... liés à la crise Covid19, ne sont pas comptabilisés dans les arrêts maladie ; les arrêts maternité non plus.

		1-5 j	6-10 j	11-15 j	16-20 j	21-31 j	+ de 30j	Nb total d'agents
Nb d'agents concernés par	Accident de travail	0	2	1	0	0	2	5
	Maladie	7	9	2	1	1	7	27

Le nombre de jours d'**accidents de travail** a considérablement augmenté ; ils concernent **5 agents**. Plus de 92% de ces jours d'arrêt de travail sont rattachés à 2 agents.



En 2020, 86 personnes ont travaillé à l'USTOM (CDI, CDD, contrat saisonnier, renouvellement de contrat...).

31,4% des agents ont été en arrêt maladie et 5,8% en accident de travail.

Le **taux d'absentéisme /jour /agent /an (P1)**, s'améliore malgré tout, alors même que les conditions sanitaires ont été particulièrement difficiles cette année. Le nombre de jours d'absence est le plus bas enregistré depuis 2016.

3

COLLECTES ET TONNAGES



3.1 Présentation générale des collectes

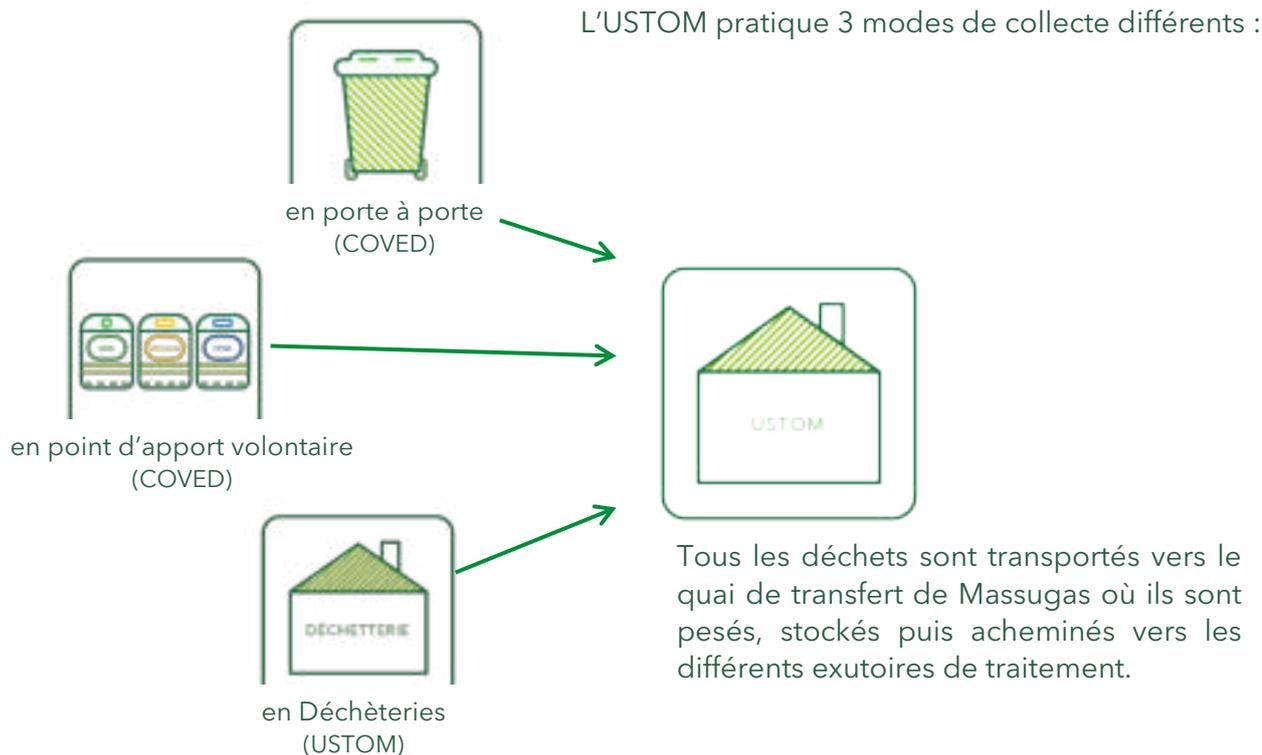


Tableau de synthèse du service de collecte

Flux collectés	Mode d'exploitation	Contenant Mode de collecte	Fréquence de collecte (P2)	Population desservie
Déchets ménagers résiduels	Prestataire COVED	Bac vert pucé en porte à porte	C1 ou C2 pour les gros producteurs (professionnels)	100%
			C1 pour les centres bourgs (La Réole, Sauveterre-G, Monségur, Castillon-B, Ste-Foy)	
			C0.5 pour le reste du territoire	
		C1 estivale du 15.06 au 15.09		
		Point d'apport volontaire	en fonction du remplissage	
Emballages recyclables	Prestataire COVED	Bac en porte à porte	C0,5 pour tout le territoire	
		Point d'apport volontaire	en fonction du remplissage	
Verre	Prestataire COVED	Point d'apport volontaire	en fonction du remplissage	

C0,5 = collecte tous les 15 jours / C1 = collecte 1 fois par semaine / C2 = collecte 2 fois par semaine

3.2 La collecte en points d'apport volontaire

Cette organisation de la collecte est un des leviers pour une gestion maîtrisée de la collecte des déchets. En effet, le coût de collecte des points d'apport volontaire est 3 à 4 fois inférieur à celui d'une collecte en porte à porte, et les performances environnementales sont meilleures. Ce mode de collecte est en place depuis 2016 et concerne 3 flux, majoritairement le verre, mais également le recyclable ; 1 borne d'ordures ménagères est en test. Les bornes, accessibles 24h/24h, sont en déploiement constant. En 2020, ce sont **389 bornes (D6)** qui maillent le territoire et permettent ainsi aux habitants une gestion sans contrainte de leurs déchets.

Zoom sur le verre

	Tonnages collectés			Ratio kg/an/hab		
	PAP	PAV	Total	PAP	PAV	Total
2015	173	2 418	2 591	3	36	39
2016	x	2 641	2 641	x	40	40
2017	x	2 722	2 722	x	41	41
2018	x	2 672	2 672	x	40	40
2019	x	2 698	2 698	x	41	41
2020 (D5)	x	2 885	2 885	x	43	43
Evolution 2013/2020			8,6%	Evolution 2013/2020		9,3%
Evolution 2019/2020			6,9%	Evolution 2019/2020		6,9%



Depuis 2016, le verre est collecté uniquement en points d'apport volontaire. Le **ratio en kg /an /habitant (P6)** est cette année encore en amélioration.

Ce mode de collecte a permis une économie de 300 000€.

Le geste de tri du verre est très bien assimilé. Les habitants du territoire sont champions pour le verre :

Ratios du verre en kg / habitant /an :

- 1) Habitant du territoire : 43 kg/an
- 2) Néo-Aquitain : 36 kg / an
- 3) Girondin : 32 kg / an
- 4) Français : 30 kg / an

(données sinoe 2017)

3.3 La collecte en porte à porte

3.3.1 Les ordures ménagères résiduelles - OMR

Les bacs d'ordures ménagères sont essentiellement sortis selon le nombre de levées incluses dans le forfait (18 levées par an). Ainsi en 2020, **plus de 76% des usagers ont présenté leur bac selon le nombre inclus dans le forfait** et 24% ont dépassé le forfait des 18 levées.

	Total 2015		Total 2016	Total 2017	Total 2018	Total 2019	Total 2020
Fréquence de collecte	C 1	C 0,5	C 0,5	C 0,5	C 0,5	C 0,5	C 0,5
Nombre de levées	452 887		456 565	467 701	461 745	459 630	443 737
Taux de présentation	26%	43%	45%	44%	43,58%	44,58%	40,82%

Depuis le second semestre 2015, la collecte est réalisée en C0,5, c'est-à-dire un passage tous les 15 jours, sauf 5 centres bourgs denses. Cette modification du rythme de collecte a permis l'augmentation du taux de présentation des bacs d'ordures ménagères, de 26% en 2015 à presque 41% en 2020.

Concrètement, cela signifie qu'avant, en moyenne :

En 2015, un camion passait toutes les semaines devant les foyers mais 3 fois sur 4, il n'y avait pas de bac à collecter.

Aujourd'hui, un camion passe toutes les 2 semaines devant la majorité des foyers et plus d'1 fois sur 2, un bac d'ordures ménagères ou de tri est à collecter, ou souvent les deux.

En 2020, la collecte estivale a été testée sur les communes habituellement collectées en C0.5. Ainsi, du 15 juin au 15 septembre, la collecte a été réalisée toutes les semaines sur tout le territoire. Cette collecte expérimentale n'a pas eu le succès escompté, puisque seulement 2 000 usagers l'ont utilisée.



170 kg/hab/an (P3)



Collecte en porte à porte par COVED
443 737 levées totales des bacs d'ordures ménagères



Acheminement quai de transfert à Massugas
11 305 tonnes d'ordures ménagères collectées (D2)

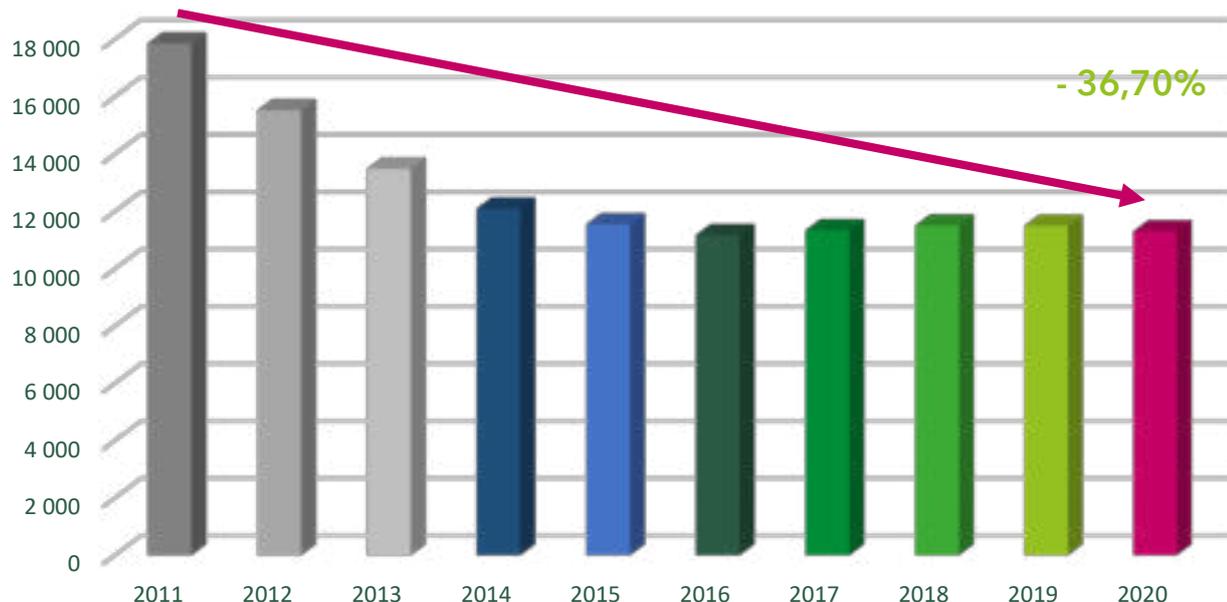


Acheminement vers Lapouyade par les transports Mauffrey



Enfouissement au centre de stockage des déchets ultimes
Soval Véolia à Lapouyade

Evolution des tonnages d'ordures ménagères collectées



En 2020, 11 305 tonnes ont été collectées, soit une diminution de 36.70% rapport à 2011.

Les efforts permanents réalisés depuis 9 ans ont permis d'économiser la collecte et le traitement de

51 235 tonnes d'ordures ménagères qui n'ont pas été enfouies,

Soit une économie de 7 072 479€ sur la période.

Malgré cette diminution très importante des tonnages d'ordures ménagères collectées, il nous reste encore des efforts à faire pour améliorer cet indicateur.

	Tonnages collectés	Ratios kg/hab/an
2011	17 860	267
2012	15 528	232
2013	13 484	202
2014	12 103	181
2015	11 552	173
2016	11 177	171
2017	11 345	172
2018	11 512	174
2019	11 499	173
2020	11 305	170
Evolution 2011/2020	-36,70%	- 96,6 kg/an/hab

Notre budget de fonctionnement des années à venir est extrêmement lié aux évolutions des tonnages d'ordures ménagères et d'encombrants. Or, c'est principalement ces flux dont le coût de traitement par Véolia est devenu prohibitif qui seront de plus en plus taxés dans les 5 prochaines années.

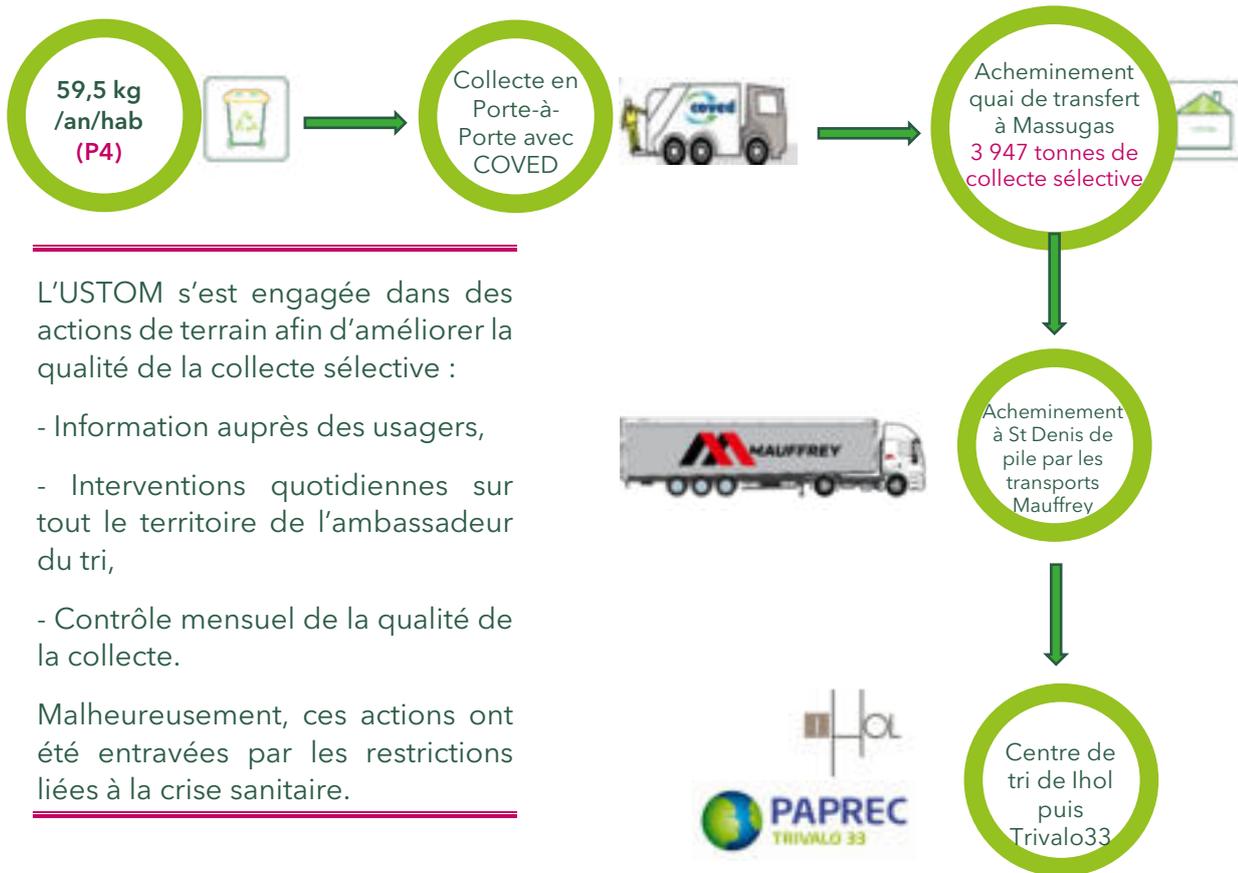
La réduction des déchets s'inscrit comme une absolue nécessité.

L'indicateur du **poids des ordures ménagères par habitant et par an (P3)** est en amélioration et atteint pour la 1^{ère} fois les 170kg /habitant /an.

Les tonnages indiqués ne font référence qu'aux OM collectées en porte à porte et n'incluent pas pour 2020, 6 tonnes en point apport volontaire et 230 tonnes apportées directement au quai par les communes (= 11 541T soit 174 kg/habitant)

3.3.2 Les emballages ménagers

Le chemin suivi par les emballages ménagers résiduels :



L'USTOM s'est engagée dans des actions de terrain afin d'améliorer la qualité de la collecte sélective :

- Information auprès des usagers,
- Interventions quotidiennes sur tout le territoire de l'ambassadeur du tri,
- Contrôle mensuel de la qualité de la collecte.

Malheureusement, ces actions ont été entravées par les restrictions liées à la crise sanitaire.



Répartition des tonnes recyclées par habitant et par an :



3.3.3 Les nouvelles consignes de tri

En 2019, l'éco-organisme Citéo a émis un appel à projet pour accompagner les collectivités dans la mise en place de l'extension des consignes de tri. L'USTOM a répondu et a été retenue.

Ainsi, au 1^{er} mars 2020, le syndicat est la **1^{ère} collectivité de Gironde** à avoir facilité le tri pour ses habitants. En amont, tous les agents de l'USTOM et de la COVED, ont été formés aux nouvelles consignes. Une information a été diffusée 1 mois avant la mise en place pour informer du changement : des adhésifs ont été apposés sur toutes les bornes et les communes ont reçu un communiqué.



La bonne nouvelle a également été diffusée sur le Facebook de la Recyclerie et sur le site internet ustom.fr.

Les consignes ont été mises à jour sur les bornes d'apport volontaire en mettant en avant tous les nouveaux déchets acceptés dans le bac jaune.

Désormais, tous les emballages se trient ! Les pots de yaourt, le paquet de chips, les capsules de café en aluminium... sauf les capsules plastiques

Petit rappel : nul besoin de laver les emballages, il faut soigneusement les vider pour ensuite les déposer en vrac dans le bac sans les emboîter.



Le bilan 2020 est positif, les tonnages à recycler ont augmenté (D3) : ce n'est qu'un début ! Les tonnages de matières recyclables augmentent à la faveur de l'enfouissement qui diminue. Le geste de tri est simplifié pour tous les habitants et le message est unique :

Si c'est un emballage, hop, au recyclage !

3.3.4 L'évolution du refus de tri

Lors des caractérisations réalisées en centre de tri, l'USTOM a pu constater que les refus sont constitués essentiellement de :

vêtement - chaussures - petit matériel électrique - tuyau d'arrosage - bouteille gazéifiante...

Tous ces objets dans le bac jaune constituent des erreurs de tri qui vont en cimenteries, nous coûtent 95€ la tonne et nous privent de recettes de valorisation versées par Citéo. C'est une double peine financière.

Mais s'ils sont déposés en déchèterie, dans la benne adéquate, ils seront recyclés.

Des actions d'information et de sensibilisation des usagers sont menées quotidiennement au travers de la sensibilisation en porte à porte pour les bacs mal triés et des conseils en déchèterie apportés par les agents.

Emballages Ménagers Résiduels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnages collectés (D3)	3 426	3 785	3 900	3 954	3 841	3 947
Tonnages recyclés	2 960	3 075	3 052	2 995	2 771	2 886
Tonnages refusés (D4)	466	710	848	959	1 070	1 061
Taux de refus (P5)	13,60%	18,76%	21,74%	24,25%	27,86%	26,89%

Les nouvelles consignes de tri mises en place depuis Mars 2020 ont permis d'enclencher une baisse du **taux de refus (P5)**, lequel s'améliore après plusieurs années de dégradation.

Pour favoriser la compréhension du recyclage, des actions ciblées sont menées sur le terrain :

- ▀ L'accentuation de la diffusion des consignes de tri sur les bornes d'apport volontaire.
- ▀ La caractérisation des matières refusées
- ▀ Un ambassadeur du tri sensibilise les habitants lorsqu'il y a des erreurs de tri dans les bacs jaunes. Plus de 700 usagers ont ainsi été sensibilisés directement à leur domicile et près de 1 000 usagers ont reçu un courrier ou un message téléphonique leur indiquant les erreurs de tri présentes dans leur bac jaune.

Depuis 2013, c'est la 1^{ère} fois qu'une baisse est enclenchée. La mise en place des nouvelles consignes présage une continuité de cette diminution.



3.4 La collecte en déchèteries



Horaires d'ouverture, du mardi au samedi

Saint-Magne-de-Castillon, Pineuilh et La Réole : 9h00 - 12h30 et 13h30 - 18h00*
 Rimons, Gensac et Sauveterre-de-Guyenne : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00*

* Les horaires des déchèteries ont été modifiés, depuis le 10 novembre 2020, toutes les déchèteries sont ouvertes de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.



L'accès en déchèteries, présentation de la carte d'accès obligatoire pour tous.

Pour les particuliers, gratuit dans la limite de 26 passages par an.

Pour les professionnels, l'accès est payant en fonction de la quantité et du type de flux apportés.



Services + en déchèteries,

- Compost gratuit sur toutes les déchèteries
- Achats de sacs prépayés en cas de surplus d'ordures ménagères, à déposer directement à la déchèterie ou à côté de son bac
- Achats de composteur 425L, financés à 60% par l'USTOM.

Tonnages 2020 issus des déchèteries par matériaux (D7)

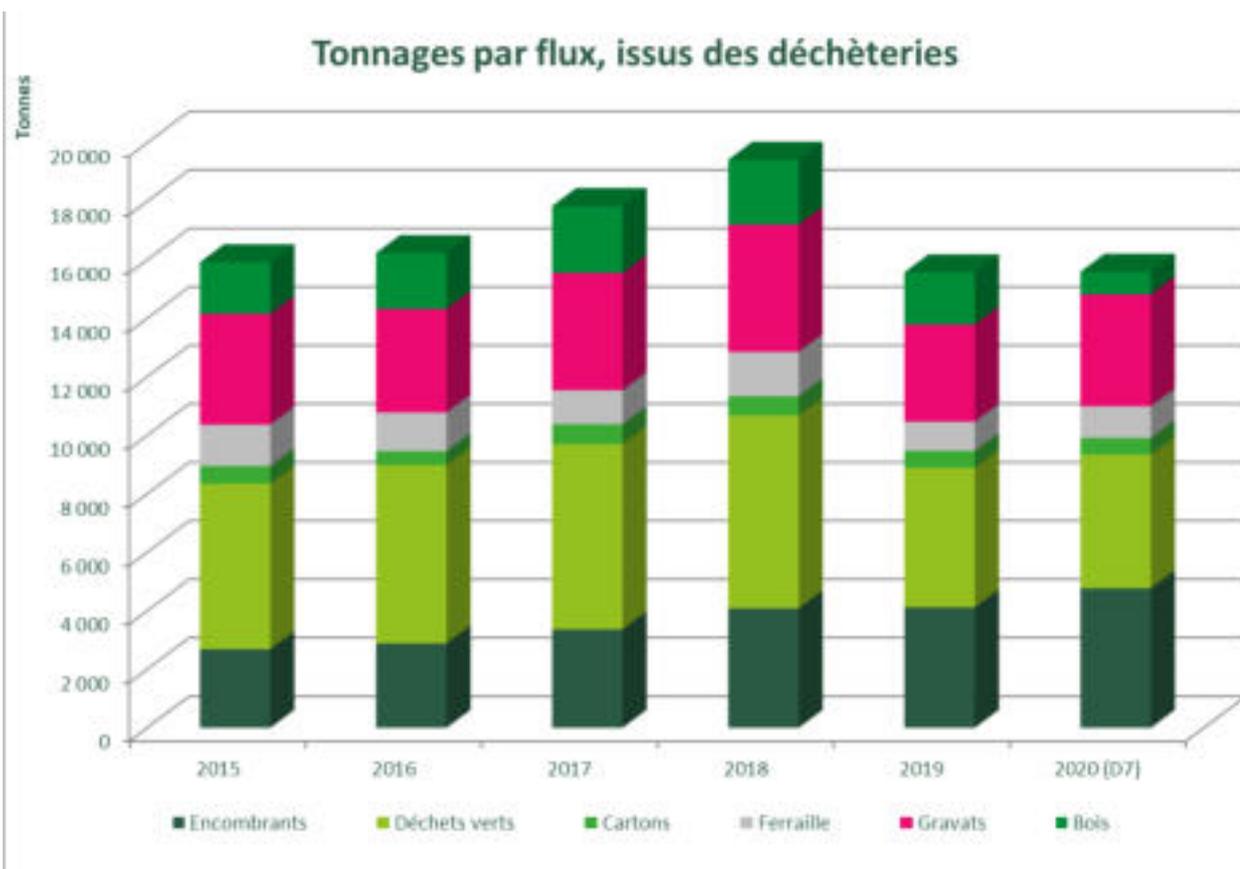
	Encombrants	Déchets verts	Cartons	Ferraille	Gravats	Bois	Huile Moteur	DMS	Pièces	Total
Saint Magne	1 244	1 533	156	264	1 224	131	9	4	1,2	4 566
Pineuilh	867	1 328	143	264	925	134	4	11	1,4	3 677
Gensac	387	390	44	153	336	86	4	6	0,3	1 406
La Réole	1 426	818	138	187	754	194	3	6	1,2	3 527
Rimons	369	314	40	123	283	102	4	3	0,5	1 262
Sauveterre	479	190	47	93	306	123	6	4	0,5	1 249
2020 (D7)	4 772	4 573	568	1 084	3 828	770	30	34	5,1	15 687
2019	4 121	4 767	584	994	3 326	1 781	31	50	5,5	15 699
Evolution en 1 an	16%	-4%	-3%	9%	15%	-57%	-3%	-32%	-8%	-0,1%
2013	2 106	5 147	539	1 203	2 205	1 618	28	76	X	12 952
Evolution en 7 ans	127%	-11%	5%	-10%	74%	-52%	7%	-55%	X	21%

La crise sanitaire 2020 a contraint le syndicat à fermer les déchèteries du 17 mars au 28 avril. C'est l'une des raisons principales de la diminution des flux en déchèteries.

Autre facteur de baisse, des professionnels n'ont pas pu effectuer de chantier, ouvrir leur boutique ou accueillir des clients. Cette baisse d'activité impacte directement la production de déchets.

A noter que notre repreneur de bois a durci ses conditions de reprise ce qui entraîne un jeu de vase communicant, entre la baisse des tonnages du bois et l'augmentation des tonnages des encombrants.

A noter que la quantité de déchets verts est en baisse, est-ce le fait de la tarification de ce flux en déchèterie pour les professionnels ou une gestion différenciée et de proximité des espaces verts laquelle permet de traiter en local, ce qui est une très bonne nouvelle en soi. La nouvelle gouvernance souhaite développer la gestion des déchets verts en local par le broyage.



3.4.1 Les filières de traitement des déchets déposés en déchèteries

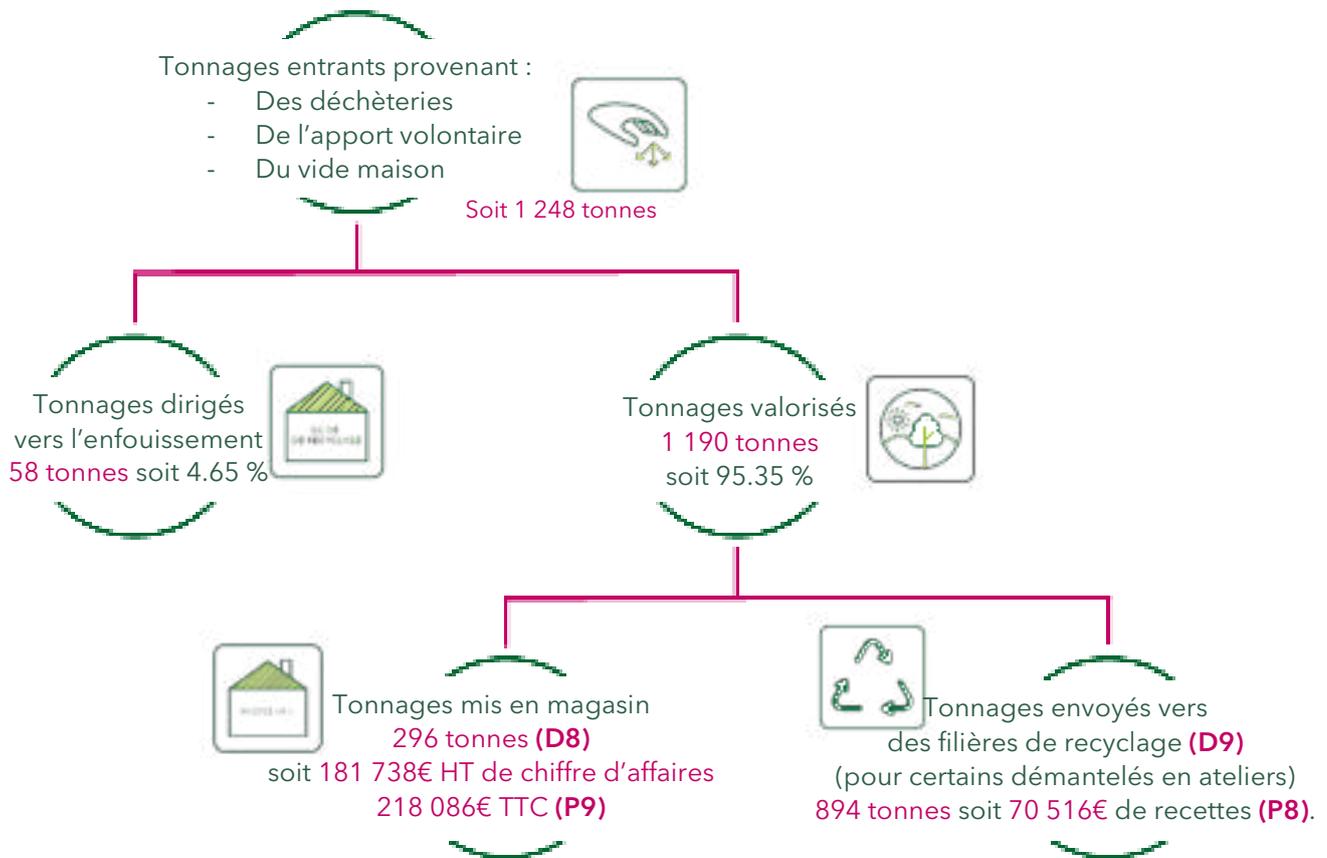
Flux représentant une dépense			Flux représentant une recette		
Déchets acceptés en déchèterie	Repreneurs	Unités de valorisation ou élimination	Déchets acceptés en déchèterie	Repreneurs	Unités de valorisation ou élimination
Tout venant	VEOLIA	Enfouissement	Meubles	Eco Mobilier	Recyclage
Bois / palettes	EGGER	Recyclage	Cartons, papiers	SOULARD	Recyclage
Gravats	TGE / Pierres de Frontenac	Stockage déchets inertes	Ferraille	Derichebourg	Acierie
Huiles alimentaires	ECO GRAS	Recyclage	Vêtements	Recyclerie / Le Relais / Re-fashion	Vente ou recyclage
Huiles moteurs	SEVIA	Recyclage	DEEE	ECOLOGIC / VAL +	Recyclage
Déchets verts	USTOM	Compostage	Batteries	AFM Recyclage Derichebourg	Neutralisation et recyclage
Piles	SCRELEC	Valorisation	Tubes néons, ampoules	RECYLUM	Recyclage
Produits toxiques	PENA / SIAP	Neutralisation			
Pneus	ALCYON	Recyclage			

L'USTOM cherche en permanence, à proposer des nouveaux exutoires de nature à apporter un service optimum aux usagers et de meilleures recettes au Syndicat.

Cette année, une collecte spécifique pour les couettes et les oreillers a été mise en place dans toutes les déchèteries. Cela permet de ne pas abîmer ces matières, d'assurer une meilleure source de valorisation et un prix optimal de reprise de la part de l'éco-organisme Ecomobilier.



3.5 La Recyclerie



En 2020, la Recyclerie a été fermée pendant près de 3 mois en raison des confinements, ce qui explique la dégradation du **chiffre d'affaires (P9)**.

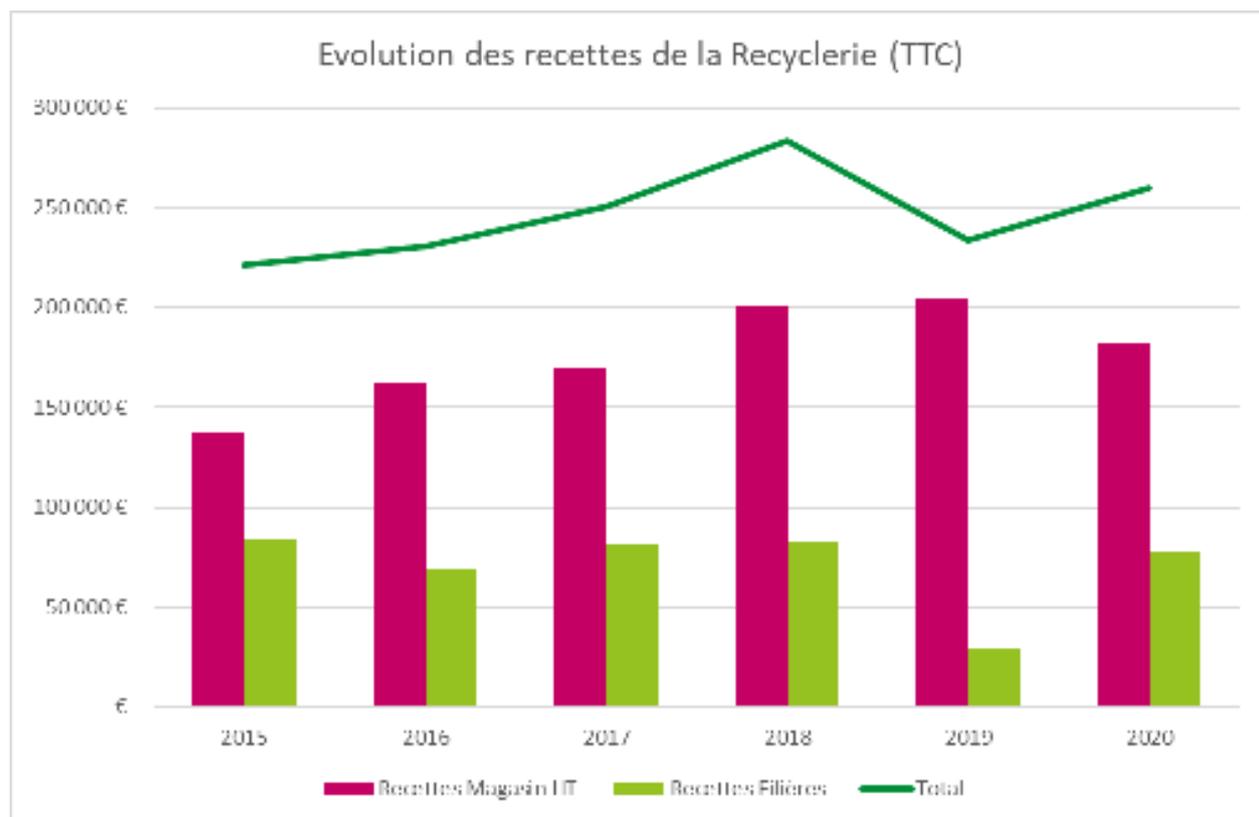
Cette période sans pouvoir accueillir du public, a cependant permis aux agents de valoriser des stocks de matières accumulées depuis plusieurs années, grâce notamment au démantèlement et à la revente de métaux : de fait, le montant des **recettes filières (P8)** a évolué très significativement, malgré des cours de reprise à la baisse.

Les vide-maisons ont également connu une progression de +450%.

Malgré ces fermetures imposées par la crise sanitaire, notons avec satisfaction, l'augmentation significative de la fréquentation.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	évolut°
Recettes Magasin HT	137 052 €	161 602 €	169 276 €	200 782 €	204 305 €	181 738 €	-11%
Recettes Filières	83 927 €	68 813 €	80 930 €	82 435 €	29 374 €	78 100 €	166%
Total	220 979 €	230 415 €	250 206 €	283 216 €	233 679 €	259 838 €	11%

Au final, malgré les 23 fermetures du magasin, en comparaison à 2019, les recettes globales liées à la Recyclerie sont en progression de + 11%.



Le nombre de tonnes démantelées est en hausse (4 fois plus qu'en 2019), et compense la baisse des prix de revente des matériaux (2.5 fois de recettes de filière rapport à l'an dernier)

Cela s'explique principalement par les recettes de revente de matériaux essentiellement sur le démantèlement du stock et la récupération des matériaux.

Cette revalorisation a été rendue possible grâce à la formation spécifique au démantèlement d'un agent valoriste.

10 équivalents temps plein ont œuvré à la Recyclerie en 2020. La majorité des emplois est sous contrat aidé par l'Etat et à temps partiel. Ce fonctionnement permet l'insertion de demandeurs d'emploi dans le monde du travail, mais engendre un fort renouvellement de personnel, qu'il faut former régulièrement.

4

COÛT DU SERVICE PUBLIC



4.1 Les éléments stratégiques et financiers en 2020

La situation générale du secteur des déchets n'a pas fondamentalement évolué en 2020, et la crise sanitaire n'a pas engendré de variation substantielle de la production de déchets pouvant avoir une incidence sur le coût de service.

Les éléments du contexte sont très défavorables financièrement pour le syndicat.

- **L'augmentation programmée des dépenses de TGAP**, cette Taxe Générale sur les Activités Polluantes s'applique pour chaque tonne enfouie. Elle a évolué de 17€/T en 2019 ; à 18€ en 2020 puis 30€ en 2021 et atteindra 65€/T en 2025. L'impact global sur les comptes de l'USTOM a été évalué à +846 000 € par an à l'horizon 2025 sur notre territoire, si aucun effort significatif de réduction des tonnages collectés et traités d'ici-là n'est effectué par les usagers.



- **L'augmentation des coûts des exutoires** de déchets ultimes dans les filières d'élimination, s'ajoute à l'inflation de la TGAP, et reflète, le déséquilibre structurel entre l'offre et la demande de capacités, en Gironde. A l'instar du marché avec Véolia pour l'enfouissement, dont la hausse arbitraire de 50% du coût du traitement sera appliquée dès janvier 2021.



- **La baisse des recettes de vente de matériaux.** La crise du Covid19 a engendré un déséquilibre de l'offre au regard des capacités d'absorption des matériaux recyclés au niveau mondial et est à la source d'une chute des cours impactant directement la valorisation du tri. Les subventions des éco-organismes (trop faibles à notre gré) ne compensent pas la variabilité de ces recettes.

- **Le statut des emplois au sein du syndicat.** En raison des contraintes réglementaires pesant sur les SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux), la substitution progressive des emplois publics par des emplois de droit privé, relevant de la Convention Collective Nationale des Activités du Déchet, continue à induire une augmentation des coûts salariaux du syndicat malgré une stabilité de l'effectif (55,8 ETP en 2020 - cf. tableau d'évolution des effectifs). Cette situation singulière explique le refus de l'Etat de prendre en charge le chômage partiel des agents de l'USTOM contraints de s'arrêter lors des périodes de confinement décidées par le gouvernement.

- **La mise aux normes des sites**, dans le contexte normatif très strict des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) génère pour le syndicat un effort très significatif d'investissements récurrents à réaliser. Les contrôles des services de l'Etat (DREAL) se sont multipliés depuis fin 2020. (01/12 ; 29/10 ; 18/12/2020)

Des équilibres budgétaires précaires

Pris tendanciellement dans un effet de ciseau, les équilibres budgétaires de l'USTOM sont précaires. Devant cette situation, les nouveaux élus ont démarré leur mandat par un audit rétrospectif et prospectif qu'ils ont confié au cabinet KLOPFER, spécialiste réputé des comptes publics et conseil des collectivités locales. Ses conclusions ont confirmé celle de l'audit de KPMG en 2019, à savoir la situation financière très délicate du syndicat.





Les enjeux financiers pour le syndicat y sont relevés :

- Retrouver un niveau de recettes de fonctionnement permettant dans le temps de stabiliser une marge brute opérationnelle minimale,
- Contenir la croissance des charges de fonctionnement permettant de maintenir un niveau d'investissement d'1 million d'euros par an,
- Sortir d'une zone de risque sur sa solvabilité, en maintenant une capacité de remboursement de la dette en dessous des plafonds fixés par la Loi de Programmation des Finances Publiques.



Sur un plan stratégique, le Président et les élus ont tracé les orientations visant à assurer une stabilité financière de l'USTOM :

- Ajuster la grille tarifaire de la Redevance pour redonner des marges de manœuvre à court terme ; à brève échéance en revoir les modalités afin de garantir plus d'équité entre les différents producteurs de déchets,
- Stabiliser le niveau des charges hors marchés de prestations, et les effectifs,
- Engager les actions nécessaires pour réduire et valoriser les flux collectés et traités,
- Optimiser le niveau des dépenses d'investissements tout en le maintenant à l'étiage d'environ 1 M€ par an,
- Réaliser des études d'optimisation des services, de passage en régie, de mise en place de la TEOMI en remplacement de la RI.

4.2 LE BUDGET

Le syndicat étant assujéti à la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), les données budgétaires sont présentées en montants hors taxes (HT). Les recettes doivent équilibrer les dépenses.

4.2.1 Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des services d'une collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses liées à l'exploitation des moyens et ressources dont dispose le syndicat pour assurer ses missions statutaires : marchés de prestations de service, charges de personnel, charges courantes, frais financiers, ...)

DEPENSES		2017	2018	2019	2020
011	Charges générales	725 911 €	883 892 €	962 049 €	871 304 €
	Marchés de prestations	4 721 786 €	5 173 786 €	5 283 958 €	5 339 811 €
12	Charges de personnel	1 670 740 €	1 826 645 €	1 993 733 €	2 183 996 €
65	Autres charges de gestion courante	44 866 €	37 862 €	38 233 €	42 369 €
66	Charges financières	68 720 €	76 645 €	106 478 €	92 178 €
67	Charges exceptionnelles	11 515 €	17 150 €	2 314 €	27 740 €
42	Dotations aux amortissements	636 482 €	653 732 €	545 552 €	720 157 €
TOTAL (P10)		7 880 019 €	8 669 713 €	8 932 317 €	9 277 554 €

En 2020, les marchés de prestations ont représenté une part relativement stable à 58% des charges totales de l'USTOM : ils correspondent à la sous-traitance des opérations de collecte, de transport et de traitement des déchets produits sur l'ensemble du territoire.

Une économie de presque 100 000€ a été réalisée sur les charges générales du syndicat, à la demande de la nouvelle gouvernance.

Les charges de personnel sont en augmentation en partie en raison de :

- la charge annuelle d'un poste dédié à la mise en place du prélèvement,
- les augmentations liées au Glissement Vieillesse Technicité (GVT),
- des arrêts maladie et COVID élevés,
- la rupture conventionnelle de 2 titulaires et ARE,
- le passage de 3 fonctionnaires en contrat de droit privé sous la Convention Collective Nationale des Activités du Déchet,
- le maintien d'un agent USTOM ancien détaché COVED mis à disposition du CDG,
- 4 CDD pour saisie de RIB en début d'année,
- la création d'un temps plein (sept-20) pour la livraison des bacs au domicile des usagers.

Détail des dépenses de fonctionnement liées aux marchés de prestations :

Détail des marchés de prestations	2017	2018	2019	2020
Marché de collecte porte à porte et points d'apport volontaire	2 391 240 €	2 442 140 €	2 497 233 €	2 743 293 €
Enfouissement (SOVAL VEOLIA)	982 793 €	1 261 838 €	1 247 460 €	1 165 692 €
Marché de traitement et de transport : encombrants, bois et DDM (Péna)	223 640 €	112 986 €	101 524 €	175 824 €
Gravats et déchets verts (TGE/TRI)	136 772 €	189 734 €	129 031 €	222 347 €
Transport (Avril - Maufrey)	252 436 €	270 772 €	272 908 €	301 328 €
Autres prestations (contrats)	161 542 €	299 644 €	398 275 €	127 230 €
Transport du verre, emballages et conditionnement (COVED)	573 363 €	596 674 €	637 529 €	604 097 €
Contrats de prestations de services	4 721 786 €	5 173 786 €	5 283 960 €	5 339 811 €

4.2.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent au financement du service. Elles ont vocation à financer les dépenses liées au cycle d'exploitation du syndicat, se distinguant ainsi des recettes d'investissement qui financent des actifs destinés à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité (installations, équipements, terrains...).

RECETTES		2017	2018	2019	2020
74	Redevance Incitative	5 772 567 €	6 172 518 €	6 650 716 €	7 782 038 €
	Subventions Eco Organisme ecoDDS, ecofolio, ecoMobilier...	1 029 125 €	967 888 €	848 535 €	1 254 298 €
	subventions ADEME	0 €	30 821 €	0 €	32 827 €
	Remboursement sur CAE	235 316 €	89 977 €	54 700 €	52 334 €
70	Produit des services dont facturations	770 502 €	718 420 €	857 369 €	641 060 €
042	Opération d'ordre	33 768 €	0 €	0 €	172 628 €
013	Remboursements sur rémunérations	110 551 €	79 667 €	72 710 €	103 789 €
75	Autes revenus (accès déchèteries, magasin)	247 202 €	249 863 €	212 224 €	185 438 €
76	Produits financiers	110 €	22 €	10 €	7 €
77	Produits exceptionnels	6 559 €	5 304 €	23 800 €	19 795 €
TOTAL		8 205 700 €	8 314 481 €	8 720 064 €	10 244 214 €

La principale recette est constituée de la Redevance Incitative. Celle-ci a financé 76% du coût du service en 2020, en incluant un rattrapage de recettes sur les exercices antérieurs.

Les recettes consécutives à la vente des matériaux apparaissent au chapitre 70. Leur poids dans les recettes totales ne cesse de se réduire, en particulier en 2020, où les marchés ont

connu des fluctuations fortes à la baisse, en raison du ralentissement économique mondial lié à la crise sanitaire. Par contre, le chapitre 74 a enregistré un niveau exceptionnellement élevé, en raison d'une subvention exceptionnelle de l'éco-organisme CITEO (rattrapage sur l'année 2018).

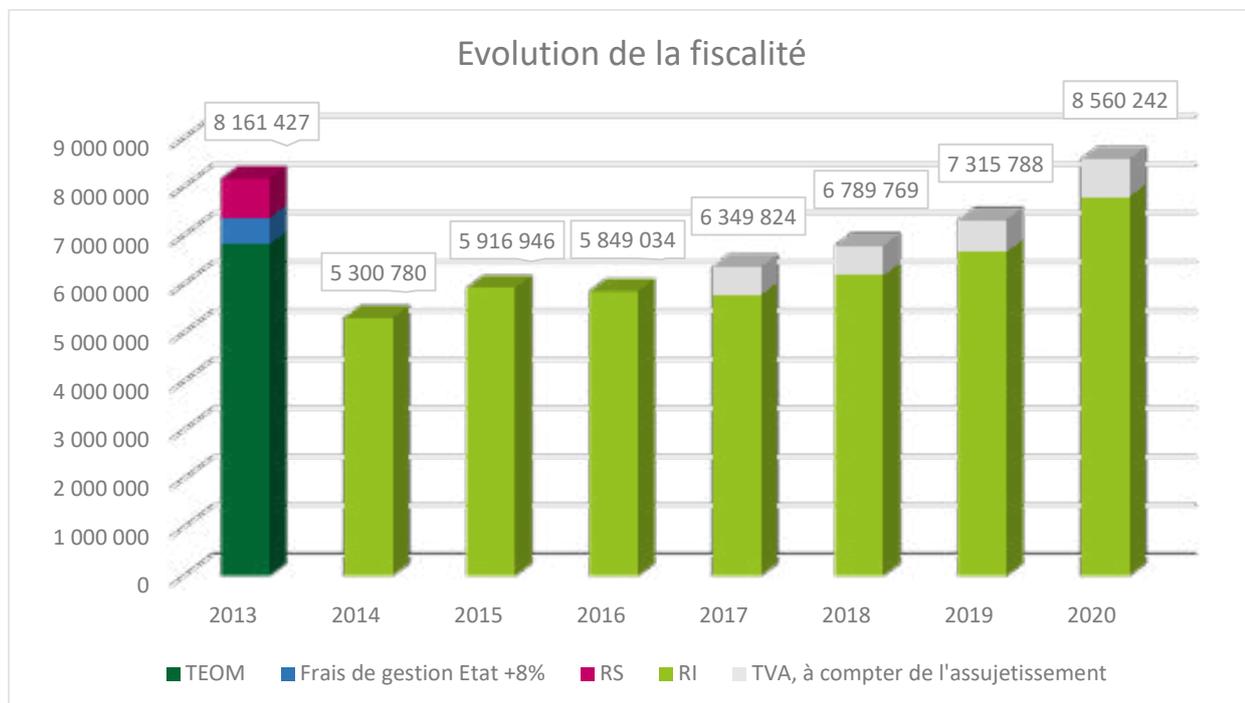
En 2020, le coût impacté aux ménages pour l'enlèvement des Ordures Ménagères (P7) est de 117.32€ HT par habitant et par an. La moyenne nationale en 2016 était de 117€ HT (source ADEME, référentiel national, dernière version)

Le coût impacté aux ménages résidant sur le territoire de collecte de l'USTOM en 2020 est équivalent à la moyenne nationale d'il y a 4 ans (les déchets des professionnels sont pris en considération dans le calcul du syndicat).

4.2.3 La fiscalité

En 2013, le recettes du syndicat reposaient sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, recouvrée avec la taxe foncière sur les propriétés bâties, payée par l'ensemble des propriétaires d'immeubles bâtis. Cette taxe était calculée en fonction de la valeur locative du bien foncier, et non de la quantité de déchets produite.

En 2014, la redevance incitative a été mise en place, avec une fiscalité très basse, à la demande des élus, notamment des Présidents de Communautés de Communes de l'époque. Une facture, qui n'est pas liée à la surface du logement mais à la quantité de déchets produite, est envoyée à chaque foyer.



Pour la première fois depuis 6 ans, le montant collecté par la redevance incitative en 2020 est équivalent à celui collecté par la taxe de 2013.

4.2.4 Bilan de la section de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020
Résultats Budgétaires	325 681 €	-355 232 €	-296 425 €	966 661 €
Opérations d'ordre	602 714 €	653 732 €	545 552 €	720 157 €
Auto financement possible des investissements par la section de fonctionnement	928 395 €	298 500 €	249 127 €	1 686 818 €

La section de fonctionnement fait apparaître un solde d'exécution assez sensiblement positif de 966 661€ à mettre en regard des pertes constatées sur les deux exercices précédents. En effet, des éléments exceptionnels non anticipés sont apparus lors de la clôture comptable de l'exercice 2020 :

- La constatation de recettes de redevance perçues par des Communautés de Communes relatives à toutes les années antérieures, de 2014 à 2019. Le taux de recouvrement supérieur aux prévisions a permis d'enregistrer 432.000 € de recettes supplémentaires,
- Le versement de 250.000 € de subventions de l'éco-organisme CITEO, non attendues,
- Un « coup de frein » accentué sur les dépenses de fonctionnement au dernier trimestre de 2020 a permis de réduire de 10% les charges de fonctionnement générales de l'USTOM.

Enfin, une écriture d'ordre d'amortissement de subventions anciennes, inscrite comptablement à hauteur de 172.628 € à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, apparaît comme une recette budgétaire.

Les amortissements des équipements, installations techniques et outils de production ayant progressé à 720.157 €, l'autofinancement généré par la section de fonctionnement ressort à 1,686 millions d'euros en 2020, permettant d'améliorer nettement la capacité de financement des investissements futurs.

4.2.5 Les dépenses d'investissement

DEPENSES		2017	2018	2019	2020
16	Emprunts et assimilés	318 821 €	394 633 €	297 382 €	303 543 €
27	Cautions et emprunts	1 020 €	0 €	0 €	0 €
040	Opérations d'ordre entre sections	33 768 €	0 €	0 €	172 628 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €	46 192 €
20	Immobilisations incorporelles	113 787 €	138 586 €	112 808 €	49 529 €
21	Immobilisations corporelles	296 649 €	713 219 €	836 501 €	416 353 €
23	immobilisations en cours	0 €	2 059 251 €	1 570 556 €	357 408 €
TOTAL (D10)		764 044 €	3 305 689 €	2 817 247 €	1 345 653 €

La section d'investissement montre une forte diminution du niveau des dépenses d'équipement en 2020:

- Abandon du projet initial de relocalisation de la déchèterie de Saint Magne de Castillon,
- Achèvement des travaux relatifs au site de Massugas,
- Electrification de la déchèterie de Rimons.

Détails des immobilisations (20, 21, 23)	2017	2018	2019	2020
Travaux au quai de transfert à Massugas	102 562 €	2 166 001 €	1 628 255 €	544 453 €
Maitrise d'œuvre du quai de transfert à Massugas				
Nouvelle déchetterie à Saint Magne		29 615 €	115 400 €	19 432 €
Mise aux normes et travaux sur les déchèteries	103 604 €	191 255 €	288 916 €	103 206 €
Equipements transport, parc, déchèterie et informatique		377 800 €	322 816 €	640 €
Frais de publication et divers	2 070 €			13 775 €
Recyclerie	35 907 €	26 520 €	25 160 €	41 379 €
Investissements courants des services et divers	35 123 €	26 336 €	15 793 €	16 533 €
Achats de bacs de collecte	27 042 €	43 048 €	65 850 €	83 873 €
Achats de Bornes d'Apport Volontaire	104 127 €	50 481 €	57 675 €	
Total	410 435 €	2 911 056 €	2 519 865 €	823 291 €

Plusieurs investissements votés sont portés en restes à réaliser en 2021 :

- études relatives au réaménagement de la déchèterie de Saint Magne,
- acquisition d'une pelle élévatrice,
- achat de bacs pour équiper la ville de Sainte Foy-la-grande, et de bornes d'apport volontaire.

Au chapitre 040 (172.628€) figure la contrepartie de l'amortissement de subventions évoqué au 4.2.4.

4.2.6 Les recettes d'investissement

RECETTES		2017	2018	2019	2020
10	Dotation et fonds de réserve	516 743 €	0 €	0 €	0 €
040	Amortissements	636 482 €	653 732 €	545 552 €	720 157 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €	46 192 €
16	Emprunts et assimilés	20 000 €	3 340 000 €	20 000 €	20 000 €
23	Remboursements sur retenues de garanties	0 €	15 770 €	79 351 €	0 €
TOTAL		1 173 225 €	4 009 502 €	644 903 €	786 349 €

Les recettes d'investissement traduisent :

- L'augmentation des dotations aux amortissements constituant une amélioration du financement des dépenses de la section ;
- La cession d'un élément d'actif pour 46.192 €.

Aucun emprunt nouveau n'a été contracté en 2020.

5

REDEVANCE INCITATIVE



5.1 La redevance incitative

Le suivi du fichier de redevance incitative est réparti entre 4 chargés de territoire qui traitent les mouvements de bacs et de déménagements :

▀ Communauté de Communes de Montaigne, Montravel et Gurson et de la Communauté de Communes Rurales de l'Entre Deux Mers,



▀ Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais et Communauté de Communes Castillon-Pujols,



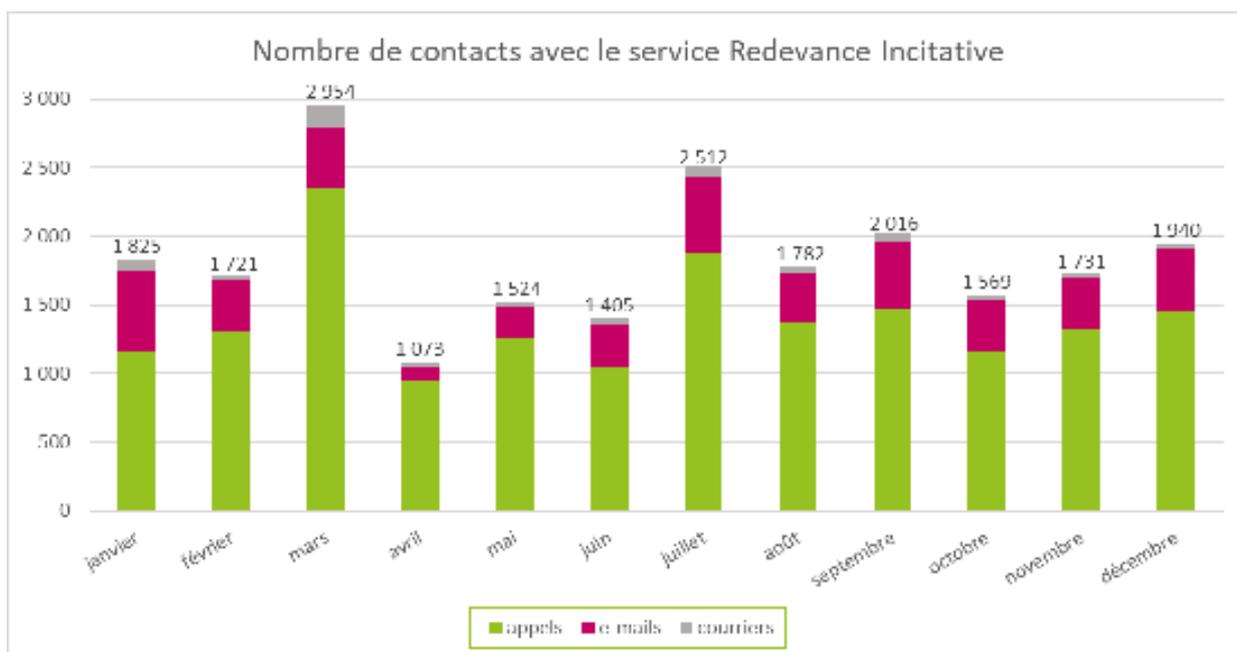
▀ Communauté de Communes du Pays foyen,



▀ Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde.



Les habitants du territoire peuvent contacter le service redevance incitative par téléphone, par mail, par courrier ou en se rendant dans les locaux du service.



Le service redevance incitative a enregistré **22 052 contacts (D11)** en 2020, dont plus de 75% sont des appels téléphoniques. Ce vecteur est privilégié pour la rapidité de réponse apportée à l'utilisateur. Les motifs d'appels restent les mêmes, à savoir : augmentation de la grille tarifaire, paiement en plusieurs fois, relance de la Trésorerie, anomalie de levée de bac...

Le nombre de contacts est globalement similaire à celui de l'année précédente.



Malgré les restrictions de déplacement liées à la crise sanitaire, plus de 250 personnes se sont rendues dans les bureaux administratifs à Massugas pour rencontrer un interlocuteur.

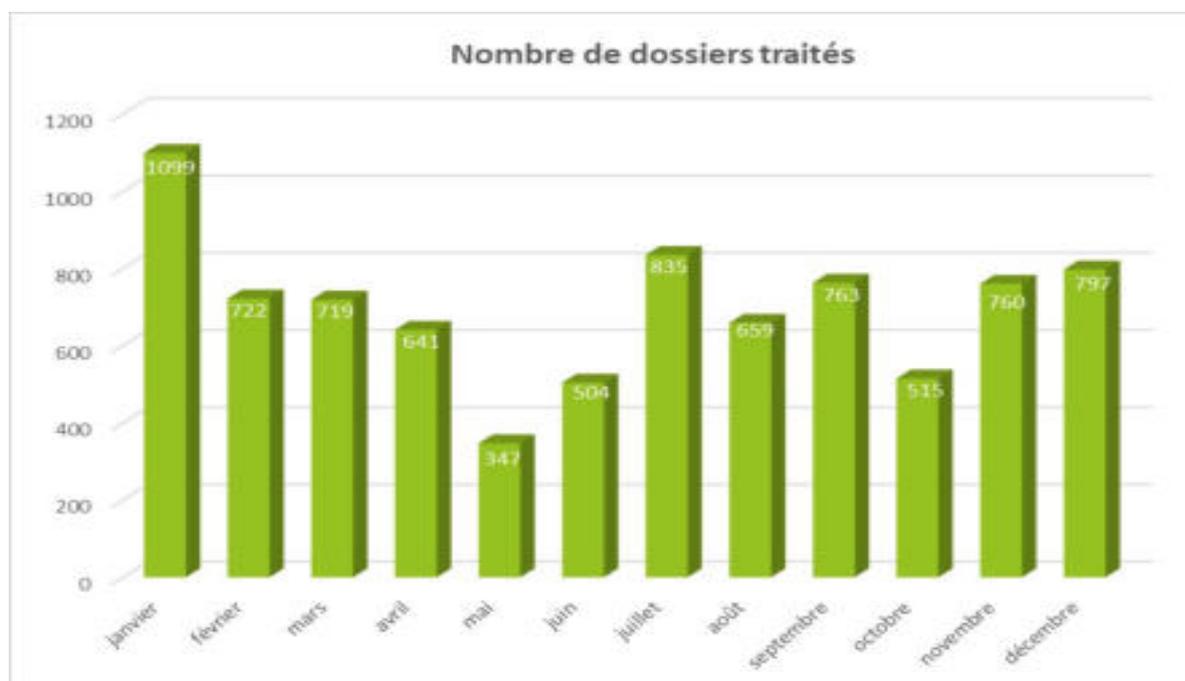
Le nombre de dossiers traités est en légère baisse rapport à 2019.

Depuis 2018, nous comptabilisons uniquement les dossiers dits « complexe », c'est-à-dire ceux nécessitant plusieurs actions de la part des agents. C'est en moyenne 45 minutes de travail pour chaque dossier « complexe ».

Les dossiers dits « simples », c'est-à-dire une seule action, ne sont pas comptabilisés.

Malgré la modification du mode de calculs du nombre de dossiers mise en place en 2018, on observe un flux constant de dossiers à traiter en 2020 : **8 361 (D12)**.

Nb dossiers traités	
2016	11 709
2017	11 867
2018	8 268
2019	8 861
2020 (D12)	8 361



Le délai moyen de traitement d'un dossier est de 15 jours. Cette information est précisée aux usagers par mail ou par sms. Ce délai peut être rallongé en période de facturation ou de congés durant lesquels les dossiers « urgents » sont privilégiés.

Un logiciel pour suivre sa production de déchets

Ce logiciel permet aux usagers d'échanger directement avec le service Redevance Incitative, grâce à leur espace personnel.

En 2020, plus de 1 600 usagers ont créé leur compte sur le logiciel, ce qui permet de :

- Suivre le nombre de levées du bac des ordures ménagères,
- Consulter l'historique des apports et le nombre de passages en déchèterie,
- Déclarer la perte ou le vol d'une carte d'accès,
- Demander une nouvelle carte d'accès en déchèterie,
- Consulter la liste des cartes d'accès pour les professionnels,
- Consulter la facture,
- Poser des questions ou envoyer des remarques, cette année, nous avons répondu à 430 demandes déposées via les espaces personnels.



Un nouveau mode de règlement : le prélèvement en 4 fois

Proposé fin 2019 pour une mise en application lors de la facturation 2020, le prélèvement en 4 fois a conquis déjà 23% des usagers.

La complexité du système de fiscalité liant les Communautés de communes, le syndicat et les Trésoreries ne permet pas la mensualisation des factures.

Après 1 an de travail en lien étroit avec toutes les parties prenantes, un accord a pu être mis en place pour permettre à tous les habitants qui le souhaitent, un échelonnement de facture en 4 fois.



Pour faire la demande, il est nécessaire de fournir un mandat de prélèvement complété et signé ainsi qu'un relevé d'identité bancaire, l'année précédent la mise en place du prélèvement. Pour les nouveaux arrivants, les documents doivent être fournis 2 mois avant la date du 1^{er} prélèvement.

Les prélèvements ont lieu trimestriellement, au 15 mars ; 15 juin ; 15 septembre et 15 décembre

Pour toutes demandes ou accompagnement, nos services sont à votre écoute du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

05 57 84 00 20





6

SENSIBILISATION ET PRÉVENTION



6.1 La sensibilisation

Cette année particulière 2020, nous a éloigné les uns des autres. Toutefois, malgré les mesures de confinement mises en place par l'Etat et les contraintes d'accueil de personnes extérieures dans les établissements scolaires, des sensibilisations aux bons gestes de tri et au compostage ont été organisées.

En revanche, la majorité des événements auxquels nous avons l'habitude de participer et d'organiser chaque année n'a pas pu avoir lieu. Mais les réseaux sociaux nous ont permis de continuer notre mission de prévention et maintenir un lien avec les usagers.



Et si on commençait par réduire les déchets que nous n'avons pas souhaités et qui arrivent quand même dans nos (...)



Ah la salle de bain ! Lieu de détente, où l'on aime se prélasser, prendre soin de soi... Et si on (...)



L'idée n'est pas de convaincre que l'on doit tous arriver à faire zéro déchet pour sauver la planète : c'est une (...)

6.2 Lancement d'une étude sur la gestion de proximité des biodéchets

L'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine ont diffusé un appel à projet afin de généraliser le tri à la source des biodéchets. Cette opportunité permet notamment d'accompagner les structures dans l'atteinte des objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), tout en respectant le calendrier de l'Union Européenne qui impose le **tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023**.

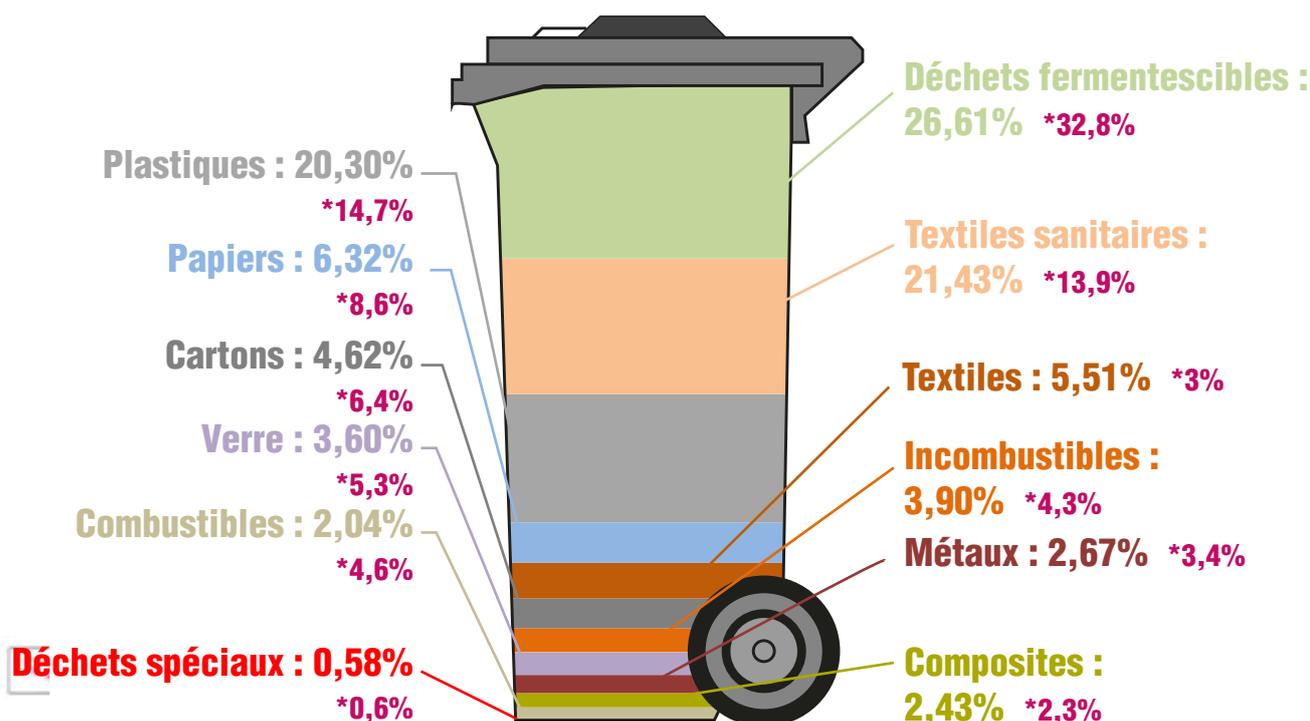
C'est dans ce cadre-là que l'USTOM a lancé, en juin 2020, une étude afin de déterminer les dispositifs les mieux adaptés au territoire, pour développer la gestion de proximité des biodéchets. Compte-tenu de la diversité de notre territoire : zones rurales éparses ; cœur de ville dense ; bastides,..., cette étude a pour objectif de préconiser les solutions les plus adéquates à chaque typologie d'habitats et d'usagers.

Le traitement des biodéchets doit également être associé à chacune des propositions qui sera faite par le bureau d'étude EODD.

Ce projet a débuté sur une analyse du contenu de nos ordures ménagères. C'est ce que l'on appelle des caractérisations. Durant une semaine, quelques bennes de collecte ont déversé leur contenu au pied de la table de caractérisation, pour permettre aux agents de tri, que l'on remercie ici (pour ce travail très ingrats), de différencier les différentes granulométries de déchets à trier.



Décomposition du contenu de nos poubelles d'ordures ménagères



* Comparaison avec les données nationales de l'ADEME 2017

Plus de 80% de ces déchets sont recyclables s'ils sont jetés dans le bon bac ! Voici un tableau explicatif de ce que sont réellement ces déchets et quelles sont les solutions pour les réduire et les valoriser :

Quel type de déchet ?	Exemples	Solutions pour réduire et/ou valoriser
Déchets fermentescibles	Epluchures, restes de repas, toutes coquilles	Cuisiner les épluchures Composter chez soi ou collectivement
	Aliments non déballés Fruits / légumes entiers, viande, pain, ...	Prévoir les repas et les achats avant d'aller en courses Etre vigilant sur les dates de péremption Cuisiner les restes du réfrigérateur
	Gazon, branches, résidus de potager...	Utiliser ses ressources vertes au jardin pour pailler
Papiers	Emballages pain, fruits et légumes du marché...	Déposer dans le bac jaune, ils sont recyclés
	Revues, journaux, magazines, lettres, enveloppes...	Déposer dans le bac jaune, ils sont recyclés
	Publicités de grandes surfaces, journaux gratuits	Mettre un Stop-Pub sur sa boîte aux lettres
	Papier de bureau...	Utiliser le verso comme papier brouillon
	Livres...	Donner à une bibliothèque, une association
Cartons	Emballages plats préparés, yaourts, gateaux cartes postales, jeux à gratter...	Déposer dans le bac jaune, ils sont recyclés
	Cartons bruns	Apporter à la déchèterie dans la benne dédiée uniquement aux cartons
Composites	Briques alimentaires, emballages de café, de compote	Déposer dans le bac jaune pour être recyclé
	Montre, rasoir, minuteur, câbles...	Apporter à la déchèterie dans les casiers "déchets d'équipements électriques et électroniques"
Textiles	Vêtements, chiffons, mouchoirs en tissus, chaussures, linge de maison, couverture/plaids...	A déposer dans une borne Le Relais, disponible dans toutes les déchèteries
Textiles sanitaires	Lingettes, couches adultes/bébé, serviettes hygiéniques...	Favoriser l'utilisation des disques de coton, des couches lavables, des cup... qui limitent la production de déchets.
	Essuie tout, mouchoirs en papier...	Composter les mouchoirs Privilégier les mouchoirs et serviettes en tissu (hors crise sanitaire)
Plastiques	Sacs pour les courses, les légumes...	Utiliser des sacs en tissu réutilisables pour faire ses achats
	Films d'emballage alimentaire, films étirables, filet pour fruits et légumes	Déposer dans le bac jaune et/ou favoriser l'utilisation de boites en verre, d'emballages réutilisables (bee wrap)
	Bouteilles d'eau, flacons de produits d'hygiène, bidons de lessive...	Privilégier les gourdes réutilisables et les bouteilles en verre Tester les produits d'hygiène version solide, sans flacon plastique...
	Objets en plastique, jouet abimé	Donner une seconde vie aux objets lorsque c'est possible
Combustibles	Cagettes, boîte de fromage, palettes...	Composter en petits morceaux
	Maroquineries et sacs, coussins, couettes, oreillers	Apporter en déchèterie dans l'espace Recyclerie pour la maroquinerie et dans le bac dédié pour les couettes et oreillers
Verres	Bouteilles, bocaux, pots en verre...	Recycler à l'infini s'il est déposé dans une borne à verre
	Verre de cuisine, verre d'ampoules cassées	A jeter dans le bac d'ordures ménagères
Métaux	Canettes, aérosols, barquettes, conserves en métal ferreux ou en aluminium, couvercles, capsules café...	Déposer dans le bac jaune pour être recyclé
	Boulons, écrous, pièces automobiles, outils...	Apporter en déchèterie dans l'espace Recyclerie pour être réutilisés ou recyclés
Incombustibles	Pots en argile, en grès, gravats, pierres...	Apporter en déchèterie dans la benne gravat
Déchets spéciaux	Emballages souillés et/ou contenant des déchets dangereux	A apporter en déchèterie dans les bacs dédiés au tri de chaque flux en vue de son recyclage
	Tubes néon, ampoules, batteries voiture ; tout type de piles ; accumulateur téléphones ou outillage	
	Cartouches d'impression, radiographie...	
	Déchets d'activité de soins perforants, médicaments	A rapporter soigneusement en pharmacie

7

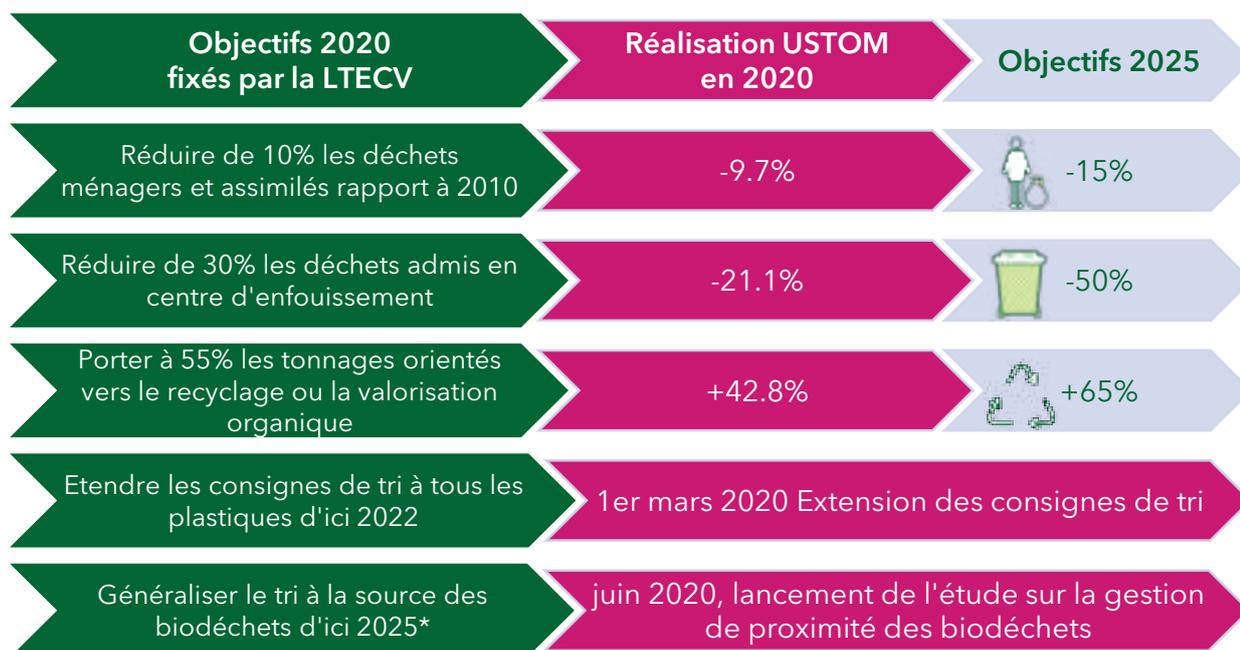
ANNEXES



7.1 Les objectifs fixés par la loi, où en sommes-nous ?



En 2015, la France s'est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et les problématiques environnementales associées ; en adoptant la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV).



* Le paquet économie circulaire de l'Union Européenne, adopté début 2018, exige la mise en place du tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023.

L'USTOM est engagée dans la prise en compte des changements environnementaux et pour l'amélioration de ses performances afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, aux horizons 2020 et 2025.

Ces résultats très encourageants sont attribués à tous les habitants du territoire. La dynamique de l'économie circulaire est en marche, syndicats et usagers sont attentifs à :

- ▀ La réduction de la quantité de nos déchets ;
- ▀ La bonne pratique des gestes de tri ;
- ▀ La valorisation de nos déchets pour créer de nouvelles matières premières ;
- ▀ L'économie circulaire locale.

La loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire), applicable au 1^{er} janvier 2021, vient compléter ces objectifs en détaillant des actions précises comme par exemple, stopper l'utilisation des plastiques à usage unique ou lutter contre toutes formes de gaspillage (alimentaire, désuétude des équipements électroménagers...).

7.2 Tableau des indicateurs

Les indicateurs descriptifs (Dx) et les indicateurs de performance (Px) regroupés dans le tableau ci-dessous sont présents tout au long de ce rapport.

INDICATEURS DESCRIPTIFS												
Page	indicateurs		2016		2017		2018		2019		2020	
8	D1	Territoire desservi (habitants)	65 385	-	65 942	+	66 121	+	66 344	+	66 331	-
20	D2	Tonnages collectés ordures ménagères (t) en porte à porte	11 177	-	11 345	+	11 512	+	11 499	-	11 305	-
24	D3	Tonnages collectés collecte sélective (t)	3 785	+	3 900	+	3 954	+	3 841	-	3 947	+
	D3 bis	dont porte à porte	3 443	+	3 488	+	3 456	-	3 327	-	3 473	
	D3 ter	dont points d'apport volontaire	342	+	412	+	499	+	514	+	474	
24	D4	Tonnages Refus (t)	710	+	848	+	959	+	1 070	+	1 061	-
18	D5	Tonnages collectés Verre (t)	2 641	+	2 722	+	2 672	-	2 698	-	2 885	+
18	D6	Nombre Bornes d'Apport Volontaire	368	+	375	+	382	+	389	+	389	=
25	D7	Tonnages déchèteries (t)	16 364	+	17 460	+	19 815	+	15 699	-	15 687	-
28	D8	Tonnages entrants magasin Recyclerie (t)	132	+	248	+	298	+	201	-	296	+
28	D9	Tonnages reprise filière Recyclerie (t)	656	-	700	+	762	+	226	-	894	+
37	D10	Dépenses d'Investissement (€)	434 836	-	764 044	+	3 305 689	+	2 817 247	-	1 345 653	-
40	D11	Nombre de contact avec le service RI	16 925		14 051	-	14 947	+	21 485	+	22 052	+
41	D12	Nombre de dossiers traités au service RI	11 709		11 867	+	8 268	-	8 861	+	8 361	-

INDICATEURS DE PERFORMANCE												
Page	indicateurs		2016		2017		2018		2019		2020	
15	P1	Taux d'absentéisme jour/agent/an	18,77	-	19,2	+	22,85	+	21,55	-	18,46	-
14	P1 bis	Taux de formation jour/agent/an	2,99	-	3,13	+	6,84	+	3,36	-	1,45	-
17	P2	Fréquence de collecte xfois/semaine	C 0,5	-	C 0,5	=						
20	P3	Ratio kg/an/hab Ordures ménagères collectées en porte à porte	171	-	172	+	174	+	173	-	170	-
22	P4	Ratio kg/an/hab Collecte Sélective	58	+	59	+	59,8	+	57,9	-	59,5	+
24	P5	Taux de refus de tri (%)	18,76	+	21,74	+	24,25	+	27,86	+	26,89	-
18	P6	Ratio kg/an/hab Verre	40	+	41	+	40	-	41	+	43	+
34	P7	Coût imputé aux ménages (€/habitant)	89,45	+	87,54	-	93,35	+	100,25	+	117,32	+
28	P8	Recettes filières Recyclerie (€)	68 813	-	80 930	+	82 435	+	29 374	-	78 100	+
28	P9	Recettes magasin Recyclerie (€ TTC)	197 536	+	203 000	+	240 938	+	244 848	+	218 086	-
33	P10	Dépenses de fonctionnement budget annexe intégré au budget général en 2017	7 267 616	-	7 880 019	+	8 669 713	+	8 932 317	+	9 271 632	+

indicateur en voie d'amélioration

indicateur en voie de détérioration

Ces indicateurs permettent d'évaluer la progression du Syndicat mais également d'identifier :

- des points forts sur lesquels des actions ont été réalisées,
- des points faibles sur lesquels un travail d'amélioration devra être mené.

6 indicateurs de performance sur 10 sont en amélioration malgré les difficultés rencontrées tout au long de l'année 2020 : baisse des prix de reprise des matériaux ; arrêt des aides pour l'emploi de contrats spécifiques ; augmentation des coûts généraux (essence, TGAP), réévaluation des marchés, crise sanitaire liée à la covid-19...

Comparaison de nos indicateurs fiscaux et environnementaux, au niveau national :
 * Coût du service par habitant 117,32€ à l'USTOM en 2020 c/ 117€ en France en 2016

** Poids d'OM par habitant 174Kg à l'USTOM en 2020 c/ 255 Kg en France en 2017

7.3 Sigles et définitions

- ▣ **BEOM** : Benne d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- ▣ **CdC** : Communauté des Communes
- ▣ **D3E** ou **DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- ▣ **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- ▣ **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés - déchets issus des ménages et des activités économiques, collectés en porte à porte, bornes d'apport et déchèterie.
- ▣ **DMS** : Déchets Ménagers Spécifiques
- ▣ **DUER** : Document Unique d'Évaluation des Risques
- ▣ **Économie circulaire** : Système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus.
- ▣ **EMR** : Emballages Ménagers Recyclables
- ▣ **ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- ▣ **ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
- ▣ **JRM** : Journaux, Revues, Magazines
- ▣ **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- ▣ **PAP** : Porte A Porte
- ▣ **PAV** : Point d'Apport Volontaire
- ▣ **PEHD** : Polyéthylène Haute Densité, tout contenant en plastique opaque (*ex : flacon de lessive*)
- ▣ **PET Clair** : Polyéthylène Téréphtalate, tout contenant en plastique transparent (*ex : bouteille d'eau*)
- ▣ **PET Foncé** : Polyéthylène Téréphtalate, tout contenant en plastique transparent coloré (*ex : bouteille d'eau gazeuse*)
- ▣ **Recyclage** : Procès qui vise à récupérer des matières ou matériaux issus d'objets démantelés qui seront recyclés industriellement ou conditionnés en vue d'être renvoyés dans des filières industrielles de recyclage (*ex : carton, papier, plastique, textile*)
- ▣ **Réemploi** : Objet issu des filières d'approvisionnement de la recyclerie (apport volontaire, collecte en porte à porte sur rendez-vous et collecte en déchèterie) et revendu en magasin après intervention d'un agent valoriste
- ▣ **Réutilisation** : Démantèlement d'objet démantelé duquel sont extraites des pièces, qui seront réutilisées pour réparer un autre objet ou revendues en tant que pièces détachées.
- ▣ **RI** : Redevance Incitative

7.4 Population par communauté de communes et par commune

Population municipale des communes, en vigueur au 1^{er} janvier 2021

(source : insee, population légale millésimées 2018)

POPULATION TOTALE (D1) : 66 331 habitants

Castillon Pujols	
Bossugan	39
Castillon-la-Bataille	3 181
Civrac-sur-Dordogne	223
Coubeyrac	71
Doulezon	266
Flaujagues	589
Gensac	740
Jugazan	290
Juillac	231
Les-Salles-de-Castillon	348
Mérignas	344
Mouliets-et-Villemartin	1 047
Pessac-sur-Dordogne	449
Pujols	531
Rauzan	1 223
Ruch	599
Saint-Jean-de-Blaignac	450
Saint-Magne-de-Castillon	2 011
Saint-Michel-de-Montaigne	331
Saint-Pey-de-Castets	616
Saint-Vincent-de-Pertignas	373
Sainte-Colombe	422
Sainte-Florence	150
Sainte-Radegonde	446
	14 970

Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers	
Blasimon	906
Castelmoron-d'Albret	53
Castelviel	218
Caumont	146
Cazaugitat	234
Cleyrac	158
Coirac	206
Cours-de-Monségur	283
Coutures-sur-Dropt	98
Daubèze	154
Dieulivol	341
Landerrouet-sur-Ségur	98
Le Puy	406
Mauriac	240
Mesterrieux	227
Neuffons	145
Rimons	194
Sauveterre-de-Guyenne	1 820
Soussac	194
Saint-Antoine-du-Queyret	58
Saint-Brice	315
Saint-Félix-de-Foncaude	289
Saint-Ferme	344
Saint-Hilaire-du-Bois	78
Saint-Martin-de-Lerm	149
Saint-Martin-du-Puy	175
Saint-Sulpice-de-Guilleragues	230
Saint-Sulpice-de-Pommiers	238
Sainte-Gemme	187
Taillecavat	289
	8 473

Pays foyen	
Auriolles	142
Caplong	223
Eynesse	587
La Roquille	318
Landerrouat	213
Les Lèves et Thoumeyragues	549
Ligueux	158
Listrac-de-Durèze	172
Margueron	392
Massugas	227
Pellegrue	1 034
Pineuilh	4 432
Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt	2 488
Riocard	186
Saint-Andre-et-Appelles	682
Saint-Avit-de-Soulège	78
Saint-Avit-Saint-Nazaire	1 474
Saint-Philippe-du-Seignal	483
Saint-Quentin-de-Caplong	239
Sainte-Foy-La-Grande	2 577
	16 654

Réolais en Sud Gironde	
Bagas	297
Blaignac	287
Bourdelles	90
Camiran	413
Casseuil	391
Floudès	109
Fontet	793
Fosses et Baleyssac	225
Gironde-sur-Dropt	1 288
Hure	528
La Réole	4 355
Lamothe-Landerron	1 199
Les Esseintes	239
Loubens	306
Loupiac-de-La Réole	503
Mongauzy	599
Monségur	1 601
Montagoudin	179
Morizes	547
Noaillac	483
Roquebrune	282
Saint Exupéry	168
Saint-Hilaire-de-la-Noaille	377
Saint-Michel-de-Lapujade	228
Saint-Sève	254
Saint-Vivien-de-Monségur	375
	16 116

Montaigne Montravel et Gurçon	
Fougueyrolles	463
Lamothe-Montravel	1 353
Montcaret	1 466
Nastringues	123
Saint-Antoine-du-Breuilh	1 871
Saint-Seurin-de-Prats	493
Vélines	1 081
	6 850

Grand Saint Emilionnais	
Belvès-de-Castillon	332
Gardegan-et-Tourtirac	280
Saint-Genès-de-Castillon	386
Saint-Philippe-d'Aiguille	374
Sainte-Terre	1 896
	3 268





**Rapport annuel
téléchargeable sur le site
internet de l'USTOM
www.ustom.fr**

Rapport d'activité présenté par Christian MALANDIT-SALLAUD, Président de l'USTOM.

Impression sur papier recyclé.

Rapport tenu à la disponibilité du public, téléchargeable sur le site internet ustom.fr

et adressé aux collectivités adhérentes de l'USTOM.

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, aux articles D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et au décret 2015-1827 du 30 décembre 2015.

